

L'agriculture dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Diagnostic, décembre 2024







Bibliographie et données mobilisées

Accueil paysan, https://www.accueil-paysan.com, 2024.

Agence Bio, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, extractions de données depuis https://www.agencebio.org, 2023.

Agreste Recensement agricole 2020, Fiche territoriale PNR Haut-Languedoc, extraction DRAAF Occitanie, 2023.

Agreste Recensement agricole 2020, extraction de données depuis https://stats.agriculture.gouv.fr, 2023

Agreste Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010, plusieurs tableaux de données sur https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web, 2023.

Bienvenue à la ferme, https://www.bienvenue-a-la-ferme.com, 2024.

Hérault Tourisme, Localisation des caves, domaines et coopératives, extraction de données depuis https://www.herault-tourisme.com, 2024.

INSEE, Population française 1968, 1982, 1990, 1999, 2010, 2020, extraction de données depuis le SIDDT https://siddt.inrae.fr/diagnostic-de-territoire, 2024.

Les Greniers d'Abondance, Calculateur pour la Résilience Alimentaire des Territoires (CRATer), extraction de données depuis l'application : https://crater.resiliencealimentaire.org, 2024.

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Liste des établissements agréés CE conformément au règlement n°853/2004, extraction de données depuis https://agriculture.gouv.fr, 2024.

MSA, Tableau de bord de l'emploi, Tableaux d'indicateurs des exploitations 2021, extractions de données depuis https://statistiques.msa.fr, 2023.

RMT Alimentation Locale INRAE Montpellier, Projet de recherche ObSAT, Liste d'établissements de transformation agréés CE, extraction de données depuis https://obsat.org, 2023.

Sommaire

Introduction	6
La Surface Agricole Utile (SAU)	7
Evolution de la SAU totale	7
La SAU communale en 2020	9
Evolution des SAU communales	11
Evolution des SAU par unités paysagères	14
Le nombre d'exploitations agricoles	16
Evolution du nombre d'exploitations total	16
Le nombre d'exploitations par commune en 2020	17
Evolutions du nombre d'exploitations par commune	18
Evolution du nombre d'exploitations par unités paysagères	21
L'occupation du sol	22
Répartition géographique des espaces agricoles	22
Les surfaces par catégories de cultures	23
Précisions sur les surfaces par catégorie de production	25
Les exploitants agricoles	31
Caractérisation de la main d'œuvre agricole	31
La pyramide des âges des exploitants	36
Devenir des exploitations agricoles	39
Caractéristiques des exploitations agricoles	40
Surfaces moyennes des exploitations	40
Taille économique des exploitations	42
Forme juridique de l'entreprise agricole	45
Les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX)	48
Les orientations technico-économiques dominantes des communes	53
Evolutions par production	55
Les productions animales	55
Productions végétales	60
Les stratégies de différentiation	62
Une diversité de valorisations	62
L'agriculture biologique	64
La résilience alimentaire du territoire	69

Capacité de production des terres agricoles	69
Adéquation théorique entre production et consommation	70
Etude spécifique de la déprise agricole	72
Localisation de la déprise à partir du nombre d'exploitations	72
Localisation de la déprise à partir de la surface	74
Communes prioritaires pour la lutte contre la déprise	76
Analyse synthétique	77
Les atouts du territoire	77
Les faiblesses du territoire	78
Les opportunités à saisir	79
Les menaces à prendre en compte	80
Les enjeux et objectifs pour demain	81

Préambule

Ce document constitue l'un des éléments du diagnostic territorial complet. Les grands volets de ce diagnostic sont les suivants :

- 1. Le paysage et l'urbanisme
- 2. Le patrimoine naturel
- 3. Le patrimoine culturel, l'éducation et la sensibilisation au développement durable
- 4. La dynamique socio-économique
- 5. La forêt et la filière bois

- 6. L'agriculture
- 7. L'alimentation
- 8. L'énergie
- 9. L'eau
- 10. Le tourisme et les activités de pleine nature
- 11. Le changement climatique

Cette étude sur l'agriculture dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est principalement basée sur les données issues des Recensements Agricoles successifs, incluant celui de 2020. Des données complémentaires leur ont été adjointes afin d'affiner des informations, améliorer la fréquence temporelle ou préciser des domaines insuffisamment documentés. Le présent document a pour objet de constituer une base de travail.

Le territoire étudié correspond à l'ensemble des communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Haut-Languedoc défini dans le cadre de la révision de la charte, soient 129 communes, réparties dans les départements de l'Hérault (72 communes) et du Tarn (57 communes). Les données sont fournies à l'échelle communale. Notons que certaines communes ne sont pas incluses dans leur entièreté dans le périmètre du PNR. Les chiffres présentés sont ceux de l'ensemble de la commune car il n'est pas possible de dissocier les informations relatives aux exploitations présentes dans le PNR et celles qui n'y sont pas.

Carte du territoire d'étude (330 675 ha, 102 0001 habitants en 2024) :



Ce document permet un état des lieux de l'activité agricole sur les 129 communes du PNR. La Surface Agricole Utile (SAU), support des productions, y atteint 81 716 ha, soit un quart du territoire. L'activité agricole est donc une ressource importante pour le territoire. L'objectif de ce document est de l'étudier dans le détail.

¹ La population municipale du territoire d'étude est de 101 898 habitants exactement (INSEE 2024)

Introduction

Le secteur agricole du Parc naturel régional du Haut-Languedoc se caractérise par un tissu agricole dense, composé de 1 656 exploitations agricoles réparties sur 81 716 hectares de surface agricole utile (SAU). La moyenne de SAU par exploitation est de 53 hectares, avec 77 055 hectares de surfaces herbacées et 4 217 hectares de cultures pérennes. Environ 15 % de cette surface est en agriculture biologique, témoignant de la dynamique environnementale du territoire.

Cependant, un enjeu majeur se profile : le vieillissement des agriculteurs. En effet, 41 % des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans, et 22 % de la SAU est détenue par des exploitations dont au moins un chef a plus de 60 ans. Ce constat souligne la nécessité d'anticiper le renouvellement des générations pour garantir la pérennité de l'agriculture locale, un défi d'autant plus important que la main-d'œuvre agricole actuelle représente 4 450 personnes, dont une partie croissante est proche de la retraite.

Dans cette analyse, nous allons rentrer plus en détail afin de permettre une vision fine et complète de ce secteur sur le territoire, en identifiant les points forts, les points faibles, et les leviers potentiels pour répondre aux enjeux actuels et futurs.



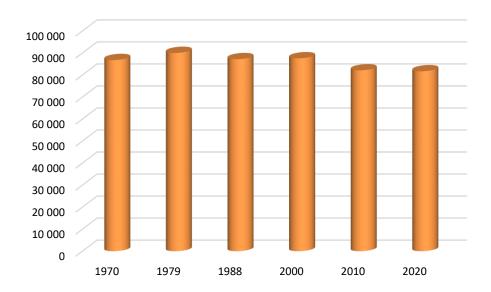
GAEC Ferme de Besse, Août 2024 © Sédat Yagiz

La Surface Agricole Utile (SAU)

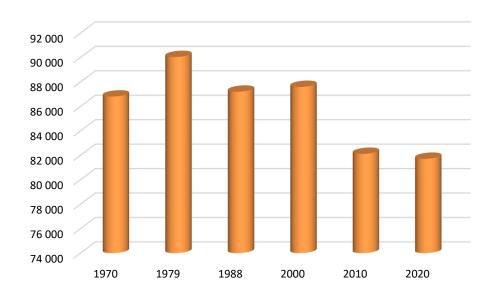
Evolution de la SAU totale

Données RA 1970, 1979, 1988, 2000, 2010, 2020.

1970	1979	1988	2000	2010	2020
86 812	90 045	87 208	87 598	82 122	81 716
	+ 3,72 %	- 3,15 %	+ 0,45 %	- 6,25 %	- 0,49 %
Cumul depuis 1970 : - 5,87 %					



Zoom sur les variations décennales :



Note : les données illustrées dans le graphique ci-dessus ont été volontairement tronquées de manière à mieux montrer les variations inter-décennales. L'axe des ordonnées commence à 74 000 ha.

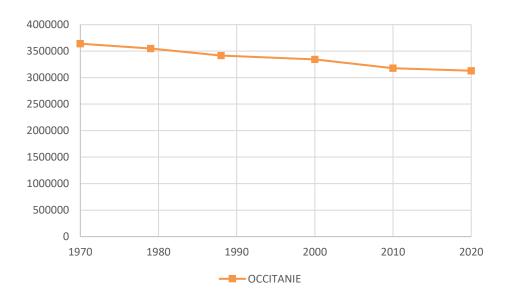
D'une manière générale, la SAU totale des communes du PNR HL a légèrement diminuée depuis 1970. On constate une relative stabilité entre 1970 et 2000, de plus ou moins 3 000 ha. La baisse a été la plus significative entre 2000 et 2010, d'un peu plus de 5 600 ha. La SAU est restée assez stable entre 2010 et 2020. Entre 1979 et 2010, le territoire du PNR a perdu 5,87 % de sa SAU, soit 5 096 ha.

Après avoir atteint un maximum de 27 % en 1979, la part de la SAU a aujourd'hui diminué de 3 points. Sur la superficie du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (336 978 ha), **l'agriculture occupe aujourd'hui 24 % du territoire**.

Comparaison avec les chiffres régionaux :

En Occitanie, en 2020, l'ensemble de la Région a une SAU de 3 130 148 ha. Le territoire du PNR, avec une SAU de 81 716 ha, regroupe 2,61 % de la SAU régionale.

Entre 2010 et 2020, la SAU régionale a diminué de 1,5 %, soient 47 000 ha en moins. Entre 1970 et 2010, la baisse décennale a toujours été comprise entre 2 et 5 %, cette dernière décennie est la première durant laquelle la baisse est inférieure à 2%. En 50 ans, la SAU régionale a diminué de plus de 16%.



Comparaison avec les chiffres départementaux :

Dans l'Hérault, en 2020, l'ensemble du département a une SAU de 176 427 ha. Le territoire héraultais du PNR (26 054 ha) regroupe donc 14,7 % de la SAU départementale.

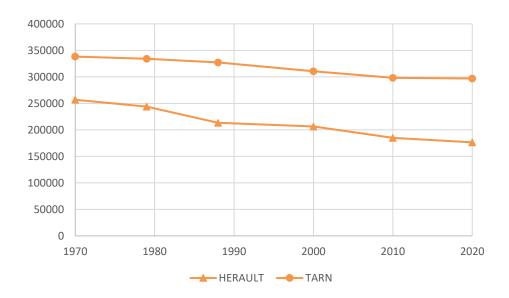
Entre 2010 et 2020, la SAU départementale a diminué de 4,6 % dans l'Hérault. Sur la partie héraultaise du PNR, cette baisse était de - 3,7 % (soient 1 011 ha en moins) : elle est donc un peu moins importante que dans l'ensemble du département. En 2010, la SAU du département était de 184 973 ha. Elle avait auparavant diminué de 10 % entre 2000 et 2010. La diminution de la SAU départementale semble ralentir. Depuis 1970, la SAU départementale a perdu 31,3 %.

Dans le Tarn, en 2020, l'ensemble du département a une SAU de 296 894 ha. Le territoire tarnais du PNR (55 662 ha) regroupe donc 18,7 % de la SAU départementale.

Entre 2010 et 2020, la SAU départementale a diminué de 0,4 % dans le Tarn. Sur la partie tarnaise du PNR, on constate à l'inverse une très légère augmentation de SAU de +1,1 % (soient 604 ha en plus). La tendance dans le Haut-Languedoc semble un peu plus favorable que dans l'ensemble du département.

En 2010, la SAU du département était de 298 100 ha. Elle avait auparavant diminué de 4 % entre 2000 et 2010. Là encore, la SAU départementale semble se diminuer bien faiblement que los de la précédente décennie. Depuis 1970, la SAU départementale a perdu 12,2 %.

Evolution des SAU départementales :



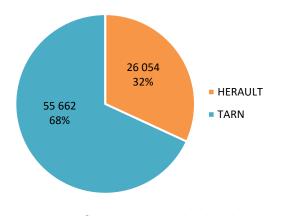
Ces données indiquent qu'au cours des 50 dernières années, les surfaces agricoles se maintiennent plus dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc que dans l'ensemble des départements de l'Hérault, du Tarn ou l'ensemble de la Région Occitanie.

La SAU communale en 2020

Données RA 2020.

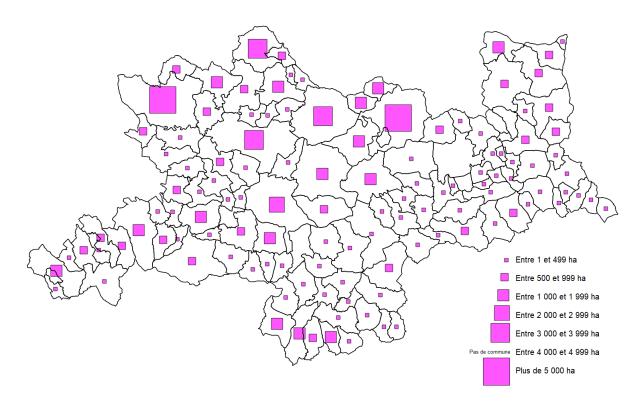
En 2020, la SAU du territoire (81 716 ha) du PNR est répartie inégalement sur les deux départements : 26 054 ha dans l'Hérault et 55 662 ha dans le Tarn.

Les communes sur lesquelles la SAU est la plus importante sont Montredon-Labessonnié (6 162 ha), Murat sur Vèbre (5 030 ha), Fontrieu (3 788 ha), Le Masnau-Massuguiès (3 355 ha), Lacaune (3 204 ha) et



Anglès (2 117 ha). Les 3 premières rassemblent près de 15 000 ha. Ces communes de plus de 2 000 ha de SAU regroupent à elles 6 plus de 23 600 ha, soit plus de 28 % de la SAU totale du PNR. S'ajoutent à celles-ci, 15 autres communes qui ont entre 1000 et 2000 ha de SAU communale. 55 % de la SAU du PNR (45 274 ha) est détenue par 16 % des communes (21 communes).

La carte ci-dessous présente la SAU communale en 2020 :



Part de la SAU dans la superficie communale :

< 10 %	10 - 20 %	20 - 30 %	30 - 40 %	40 - 50 %	50 - 80 %	> 80 %
ARFONS	AGEL	ALBINE	AIGUES-VIVES	AIGUEFONDE	CESSERAS	Barre
BEDARIEUX	AUSSILLON	ANGLES	CARLENCAS- ET-LEVAS	ARIFAT	FELINES- MINERVOIS	MOULIN-MAGE
BURLATS	AVENE	AZILLANET	CEILHES-ET- ROCOZELS	BERLATS	LE MASNAU- MASSUGUIES	Romiguieres
CAMBON-ET- SALVERGUES	BERLOU	Boissezon	Dourgne	DIO-ET- VALQUIERES	MONTREDON- LABESSONNIE	
CAMPLONG	BOISSET	BRASSAC	ESCOUSSENS	ROQUECOURBE	Murat-sur- Vebre	
COLOMBIERES- SUR-ORB	BOUT-DU- PONT-DE-LARN	CASTANET-LE- HAUT	FONTRIEU	ROQUEREDONDE	Rouairoux	
COMBES	Cabrerolles	CAUCALIERES	La Liviniere	Soreze	SAINT-PIERRE- DE-TRIVISY	
DURFORT	CAMBOUNES	CAUSSINIOJOULS	LACAUNE	VIANE	SAINT-SALVI- DE-CARCAVES	
FERRALS-LES- MONTAGNES	Cassagnoles	ESPERAUSSES	NEFFIES			
FERRIERES- POUSSAROU	Courniou	FRAISSE-SUR- AGOUT	Noailhac			
GRAISSESSAC	ESCROUX	GIJOUNET	PAYRIN- AUGMONTEL			
HEREPIAN	FAUGERES	La Tour-sur- Orb	PONT-DE-LARN			
LABASTIDE- ROUAIROUX	Fos	LABRUGUIERE	SAUVETERRE			
LACROUZETTE	JONCELS	LACABAREDE	SIRAN			
LAMALOU-LES- BAINS	LA CAUNETTE	LASFAILLADES	VERDALLE			
LAMONTELARIE	La Salvetat- sur-Agout	Le Bez				
LE BOUSQUET- D'ORB	LACAZE	LE RIALET				
LE POUJOL- SUR-ORB	LE SOULIE	LES CAMMAZES				
LE PRADAL	LUNAS	NAGES				

< 10 %	10 - 20 %	20 - 30 %	30 - 40 %	40 - 50 %	50 - 80 %	> 80 %
LE VINTROU	Massaguel	Roquessels				
LES AIRES	MAZAMET	SAINT-AMANCET				
Mons	MINERVE	SAINT-AMANS- VALTORET				
OLARGUES	Montesquieu	SAINT-SALVY- DE-LA-BALME				
PREMIAN	Pardailhan	VABRE				
RIEUSSEC	PEZENES-LES- MINES					
Riols	Roquebrun					
Rosis	SAINT-AMANS- SOULT					
SAINT- ÉTIENNE- D'ALBAGNAN	SAINT-JEAN- DE-MINERVOIS					
SAINT- ÉTIENNE- ESTRECHOUX	SAINT-PONS- DE-THOMIERES					
SAINT-GENIES- DE-VARENSAL	SENAUX					
SAINT- GERVAIS-SUR- MARE	Vailhan					
SAINT-JULIEN	VELIEUX					
SAINT-MARTIN- DE-L'ARÇON						
SAINT- NAZAIRE-DE- LADAREZ						
SAINT- VINCENT- D'OLARGUES						
TAUSSAC-LA- BILLIERE						
VERRERIES-DE- MOUSSANS						
VIEUSSAN						
VILLEMAGNE- L'ARGENTIERE						

Communes forestières Communes agricoles

Evolution des SAU communales

Données RA 2010, 2020.

Note: Il est important de préciser que les surfaces données pour chaque commune dans les Recensements Agricoles successifs ne correspondent pas à la SAU de la commune en elle-même mais à la SAU détenue par les exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation dans ladite commune. Cela peut amener à des augmentations ou diminutions de surfaces rattachées à une commune alors que les surfaces agricoles réellement exploitées ne varient pas. En changeant de structure agricole qui les travaille, des terres peuvent ainsi parfois basculer d'une commune à une autre bien qu'elles ne se soient géographiquement pas déplacées.

Ces chiffres globaux cachent des disparités importantes à l'intérieur du territoire. La relative stabilité de la SAU, **entre 2010 et 2020**, lisse les augmentations et diminutions locales. Plus précisément, nous pouvons relever :

Une relative stabilité dans certaines communes des **zones viticoles** : dans le Minervois avec Agel (+9%), St Jean de Minervois (+5%) et Azillanet (+1%), dans le Faugérois avec Caussiniojouls (+8%) et Cabrerolles (-2%) mais aussi à Roquebrun (-7%).

Une baisse marquée en secteur viticole à Neffiès (-39%), dans le Faugérois avec Fos (-38%) et Faugères (-35%), Berlou (-32%) et dans le Minervois à La Caunette (-34%), Minerve (-25%) et Aigues-Vives (-13%).

Parallèlement, dans ces mêmes secteurs et tout particulièrement dans le Minervois, certaines communes marquent une augmentation significative, comme Cesseras (+64%), La Livinière (+25%), Siran (+23%).

Dans les **zones traditionnelles d'élevage**, des surfaces sont en augmentation significative sur le plateau avec Anglès (+23%), Brassac (+23%) et, dans une moindre mesure, Montredon-Labessonnié (+7%). Le piémont et la Montagne Noire voient aussi leurs surfaces augmenter : Les Cammazes (+29%), Arfons (+16%), Escoussens (+11%), St Amancet (+10%), avec un record pour Massaguel (+237%).

Dans ce même secteur, les communes très marquées par l'élevage, en particulier dans le rayon de Roquefort, voient leurs surfaces se maintenir : Murat sur Vèbre (+3%), Le Masnau-Massuguiès (+1%), Lacaune (=), Fontrieu (-1%), St Pierre de Trivisy (-2%) et Moulin-Mage (-4%), mais aussi au pied de la Montagne Noire avec Verdalle (+4%), Labruquière (-1%) et Dourgne (-4%),

En revanche, on note des diminutions de surfaces à la périphérie de ce périmètre dynamique : Lacaze (-35%), Lamontélarié (-29%), Vabre (-28%), Escroux (-26%), St Salvi de Carcavès (-16%), Lacrouzette (-15%), Lasfaillades (-15%), Senaux (-7%). Notons la baisse très significative à St Gervais sur Mare (-60%).

Dans le **sillon médian** et quelques communes à sa marge, les superficies agricoles baissent significativement. Toutes les communes suivantes avaient au moins 100 ha de SAU en 2010 : Bédarieux (-40%, passe de 318 ha de SAU à 191 ha), Boisset (-33%), Courniou (-35%), Hérépian (-97%, de 160 à 4 ha), Lamalou (-70%, de 102 à 31 ha), Lunas (-30%), Le Poujol sur Orb (-44%), St Etienne d'Albagnan (-85%, de 156 à 22 ha), St Pons de Thomières (-35%), Taussac la Billière (-70%, de 121 à 36 ha), Vélieux (-56%, de 343 à 148 ha), Aussillon (-33%), Bout du Pont de l'Arn (-48%, de 192 à 99 ha), Caucalières (-53%, de 730 à 337 ha), Payrin-Augmontel (-19%), St Amans Soult (-20%), St Amans Valtoret (-21%).

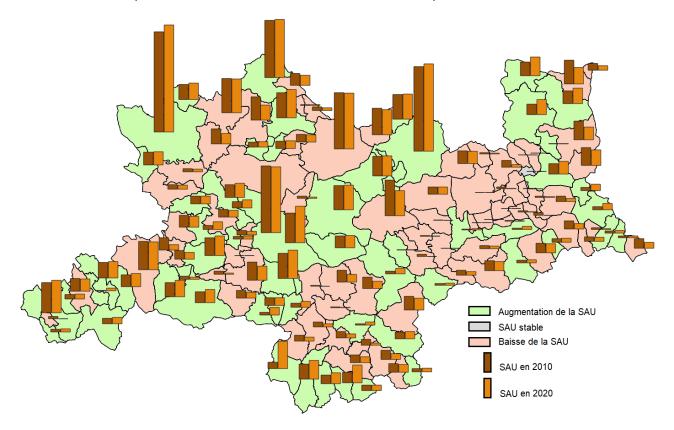
Dans ce même secteur, certaines communes avaient déjà une SAU faible voire très faible en 2010. Elles aussi voient leurs surfaces agricoles diminuer mais ces diminutions exprimées en pourcentage ne sont pas aussi significatives que lorsque la SAU initiale est plus importante : St Julien d'Olargues (-94%, passe de 39 ha à 2 ha), Olargues (-66%, de 18 à 6 ha), Le Pradal (-54%, de 44 à 20 ha), Combes (-49%, de 8 à 4 ha), St Martin de l'Arçon (-39% de 13 à 8 ha), St Vincent d'Olargues (-36% de 60 à 38 ha).

Isolément, on constate des augmentations locales significatives, y compris à proximité de communes ayant une tendance inverse : Avène (+43%), Ceilhes et Rocozels, (+36%), La Tour sur Orb (+24%), Lacabarède (+40%), Mazamet (+17%), Viane (+13%), Pont de l'Arn (+10%), Rouairoux (+10%).

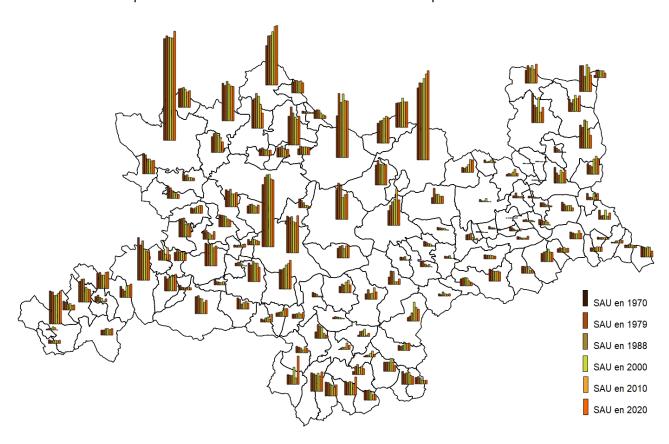
Parfois même, cette augmentation est très marquée et approche voire dépasse un doublement de la surface agricole : Albine (+184%, qui passe de 162 à 460 ha), Rieussec (+121%, de 85 à 188 ha), Pézènes les Mines (+103%, de 191 à 389 ha), Carlencas et Levas (+98%, de 196 à 389 ha), Les Aires (+97%, de 103 à 204 ha), Riols (+85% de 181 à 337 ha), Boissezon (+79%, de 251 à 451 ha), avec un record pour Félines Minervois (+313%, de 387 à 1 598 ha).

Alors que St Etienne d'Estréchoux n'avant déjà plus de SAU en 2010, 7 autres communes la rejoignent dans cette situation et n'ont plus désormais de surface agricole : Camplong, Colombières sur Orb, Durfort, Graissessac, Labastide-Rouairoux, Le Vintrou, Rosis.

La carte ci-dessous présente l'évolution de la SAU entre 2010 et 2020 par commune :



La carte ci-dessous présente l'évolution de la SAU entre 1970 et 2020 par commune :

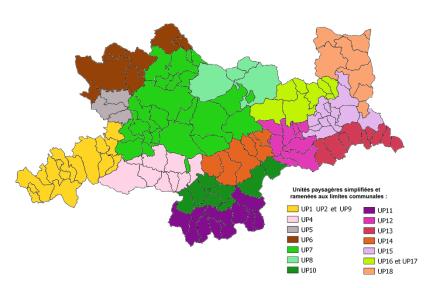


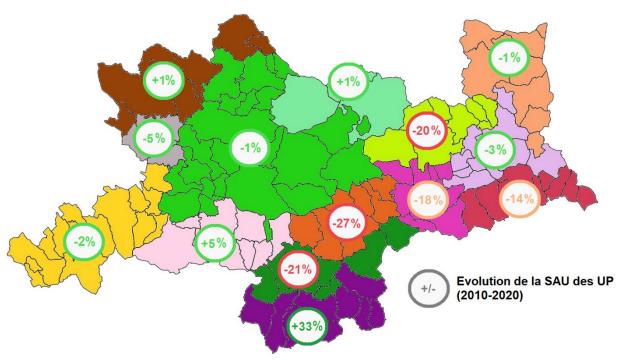
Evolution des SAU par unités paysagères

Données RA 2010, 2020.

La diversité des paysages du PNR a conduit à la définition de 18 unités paysagères (UP). La caractérisation des évolutions des surfaces agricoles est également intéressante à comparer à l'échelle de ces microterritoires puisque, bien souvent, les productions agricoles contribuent à façonner des paysages particuliers. En s'appuyant sur les unités paysagères, on peut définir des zones dans lesquelles les activités agricoles sont relativement similaires. L'analyse à l'échelle de l'UP permet donc d'aboutir à des tendances de fond géographiquement localisées et à l'échelle de micro-territoires homogènes, s'affranchissant ainsi des variations ponctuelles communales.

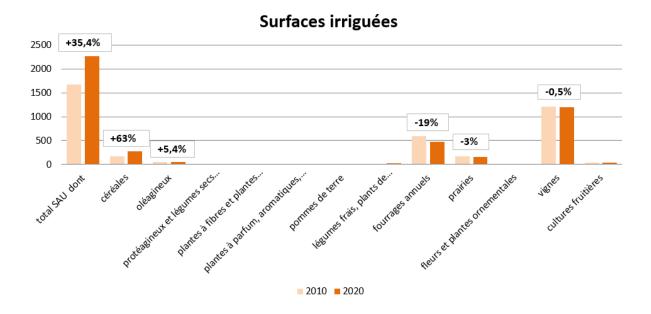
Note: Afin de pouvoir utiliser les données qui sont à l'échelle communale, nous avons Иû modifier les contours des UP, qui normalement s'affranchissent des limites administratives, pour les faire correspondre aux limites communales. plus. nous proposons un regroupement de quelques UP pour aboutir à 14 zones permettant la comparaison.





Dans 8 des 14 zones, la SAU peut être considérée comme stable depuis dix ans : les variations sont de l'ordre de plus ou moins 5%. Seule la zone du Minervois indique une augmentation marquée de 33%, passant de 4 883 à 6 516 ha. Dans les autres secteurs, la baisse de SAU est moyenne dans le Faugérois (-14%) et dans le secteur de la confluence Orb-Jaur (-18%). La diminution de SAU est plus significative dans le Caroux et les Monts d'Orb (-20%, passant de 1 697 à 1 363 ha), dans les Avant-Monts (-21%, de 2 465 à 1 954 ha) et dans le Somail et la vallée du Jaur (-27%, de 1 828 à 1 342 ha).

∠ ZOOM SUR : les surfaces irriguées



En 2020, les surfaces irriguées représentent 2,76% de la SAU. Sont principalement concernés : les vignes (1201 ha), les fourrages annuels (476 ha) et les céréales (270 ha).

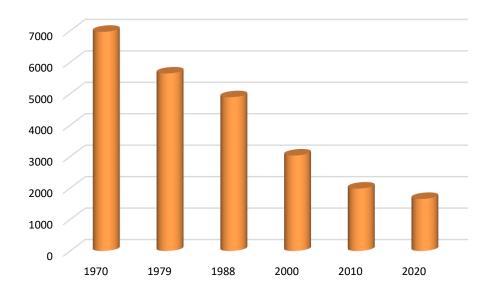
Les surfaces irriguées restent globalement stables entre 2010 et 2020 (+0,46%, soient 10 ha). Dans le détail des surfaces, la part des vignes irriguées reste stable (-0,5%). Les fourrages annuels ont été significativement moins irrigués alors que les céréales l'ont été plus. Même si les surfaces concernées sont bien plus faibles, notons la très forte augmentation de l'irrigation sur les pommes de terre (+635%), légumes frais et plants (+117%). Les très faibles surfaces concernées expliquent ces grandes variations en pourcentages. De la même manière, alors qu'elles n'étaient pas irriguées en 2010, les protéagineux et légumes secs, les plantes à fibres (chanvre et lin principalement) et les plantes à parfums et aromatiques présentent quelques surfaces irriguées. Les données à venir permettront de déterminer s'il s'agit d'effets marginaux liées aux très petites surfaces ou bien de tendance réelle. Pour les autres catégories de surfaces, les variations sont faibles.

Le nombre d'exploitations agricoles

Evolution du nombre d'exploitations total

Données RA 1970, 1979, 1988, 2000, 2010, 2020.

1970	1979	1988	2000	2010	2020
6 971	5 646	4 891	3 037	1 986	1 656
	- 19,01 %	- 13,37 %	- 37,91 %	- 34,61 %	- 16,62 %
Cumul depuis 1970 : - 76,24 %					



Le nombre d'exploitations total sur le territoire du PNR HL a chuté de plus de 76% depuis 1970. Cette baisse a été maximale entre 2000 et 2010 et semble ralentir cette dernière décennie, qui marque pourtant la troisième décennie de plus forte baisse depuis 1970.

Comparaison avec les chiffres départementaux :

Dans l'Hérault, en 2020, l'ensemble du département compte 7 862 exploitations. La partie héraultaise du territoire du PNR (854 exploitations) regroupe donc près de 11% des exploitations héraultaises. La SAU moyenne dans l'Hérault est de 22 ha alors que celle des exploitations de la partie héraultaise du PNR est de 30 ha : les exploitations situées sur le territoire du PNR sont en moyenne 36% plus grandes que la moyenne départementale.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a diminué de 20 % dans l'Hérault, passant de 9 900 à 7 862. Sur la partie héraultaise du PNR, cette baisse était de 16 %, faisant passer le nombre de structures de 1 024 à 854, soit une disparition de 170 unités. La baisse est donc un peu moins importante que dans l'ensemble du département.

Lors de la décennie précédente (2000-2010), la baisse départementale était de 36 %, alors qu'elle était de 34 % dans la partie héraultaise du Haut-Languedoc.

Si l'on regarde l'évolution sur le plus long terme, le département comptait 34 690 exploitations en 1970. En 50 ans, 77% des exploitations ont disparu.

Dans le Tarn, en 2020, l'ensemble du département compte 5 030 exploitations. Le territoire du PNR (802 exploitations) regroupe donc 16% des exploitations tarnaises pour 18,7% de sa SAU. La SAU moyenne dans le Tarn est de 59 ha alors que celle des exploitations de la partie tarnaise est de 69 ha : les exploitations situées sur le territoire du PNR sont en moyenne 17% plus grandes que la moyenne départementale.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a diminué de 17 % dans le Tarn, passant de 6 090 à 5 030. Sur la partie tarnaise du PNR, cette baisse était de 16 %, faisant passer le nombre de structures de 963 à 802, soit une disparition de 161 unités. La baisse est du même ordre de grandeur que les chiffres pour l'ensemble du département.

Lors de la décennie précédente (2000-2010), la baisse départementale était de 21 %, alors qu'elle était de 26 % dans la partie tarnaise du Haut-Languedoc.

Si l'on regarde l'évolution sur le plus long terme, le département comptait 17 608 exploitations en 1970. En 50 ans, 71% des exploitations ont disparu.

Le nombre d'exploitations par commune en 2020

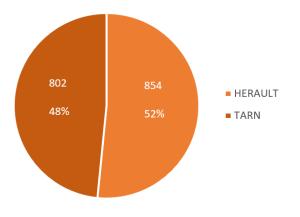
Données RGA 2020.

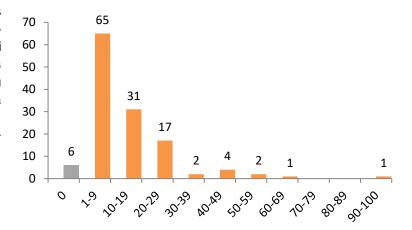
En 2020, les 1 656 exploitations du territoire du PNR sont répartie assez équitablement sur les deux départements. Elles sont 802 dans l'Hérault et 854 dans le Tarn.

Une fois écartées les 6 communes sans structure agricole, 96 communes, soient 74%, ont moins de 20 exploitations (dont 65 ont moins de 10 exploitations), 20 communes ont entre 20 et 40 exploitations, seulement 7 ont plus de 40 exploitations.

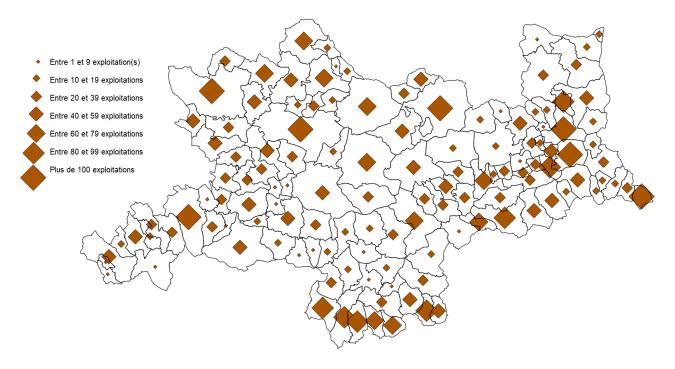
Le nombre de communes par classe de 10 exploitations est exprimé dans le graphique ci-dessous.

La commune sur laquelle elles sont les plus nombreuses est Montredon-Labessonnié, avec 93 exploitations, qui regroupe à elle seule plus de 5,6% des structures agricoles. Suivent Fontrieu (64), Murat sur Vèbre (53), Siran (52), La Livinière (48), Félines-Minervois (45), Roquebrun (43), Le Masnau-Massuguiès (40).





La carte ci-dessous présente le nombre d'exploitations par commune en 2020 :



Evolutions du nombre d'exploitations par commune

Données RA 1970, 1979, 1988, 2000, 2010, 2020.

Sur la période allant de **2010 à 2020**, seules 16 communes ont vu leur nombre de structures agricoles augmenter, 16 autres n'ont pas subi d'évolution et les 97 autres communes ont perdu des exploitations en proportions variables.

Parmi les augmentations marquantes, citons Anglès qui a gagné 8 exploitations (pour une augmentation de son nombre de structures de +35%), Joncels qui a gagné 5 exploitations (soit une augmentation de (+77%), Félines-Minervois et St Jean de Minervois qui ont gagné chacune 4 exploitations (respectivement +10% et +18%), Roquecourbe et Siran qui ont gagné 3 exploitations (respectivement +23% et +6%).

Également, des augmentations ponctuelles sont à signaler, dans le secteur du piémont de la Montagne Noire, comme à Escoussens (+20%, soient 2 unités) et Arfons (+20%, 1 unité) ou encore à Roquecourbe (+23%, 3 unités),

Contrairement aux précédentes, 16 communes n'ont pas vu leur nombre d'exploitations évoluer au cours de cette dernière décennie. Pour l'Hérault, il s'agit de Boisset, Cambon-et-Salvergues, Dio-et-Valquières Ferrières-Poussarou, Montesquieu, Roquebrun, Roquessels, Saint-Geniès-de-Varensal, Saint-Pons-de-Thomières et Les Verreries-de-Moussans. Pour le Tarn, il s'agit d'Albine, Barre, Les Cammazes, Lacrouzette, Massaguel et Noailhac.

Dans le **secteur viticole**, les différents secteurs suivent des évolutions différentes. La situation semble contrastée dans le Minervois : certaines communes ont accueilli de nouveaux exploitants comme Saint-Jean-de-Minervois (+18%, soient 4 unités), Félines-Minervois (+10%, 4 unités), Agel (+9%, 2 unités) et Siran (+6, 3 unités). A l'inverse, La Livinière (-2%) et Minerve (-9%) ont perdu quelques unités. En revanche, la baisse est plus marquée pour Cesseras (-14%, soient 6 unités), Aigues-Vives (-16%, 5 unités), La Caunette (-17%, 4 unités). Elle est même très significative pour Azillanet (-29%, 10 unités). Pour les Côtes de Thongue, la situation semble contrastée avec une stabilité pour Montesquieu et une faible augmentation pour Vailhan (+11%, 1 unité), mais une baisse très significative pour Neffiès (-31%, 11 unités). Dans le Faugérois, Cabrerolles (-10%), Faugères (-12%) et Caussiniojouls (-17%) ont également perdu quelques exploitations.

Dans le secteur du Saint-Chinianais, le nombre reste stable à Roquebrun, baisse faiblement à Berlou (-5%, 1 unité), mais plus significativement à St Nazaire de Ladarez (-36%, 5 unités).

Dans les communes influencées par le **Rayon de Roquefort**, le nombre d'exploitations varie peu à Murat sur Vèbre (+4%), Barre (=), La Salvetat sur Agout (-8%, soient 2 unités), Le Soulié (-8%, 1 unité), Nages (-14%, 2 unités). La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée sur Le Masnau-Massuguiès (-11%, 5 unités), Montredon-Labessonnié (-11%, 12 unités), Fontrieu (-12%, 9 unités), Moulin-Mage (-16%, 3 unités), Lacaune (-17%, 6 unités), Fraïsse sur Agout (-26%, 7 unités).

Dans le **sillon médian est-ouest** où l'urbanisation est plus marquée, l'activité agricole marque significativement le pas. Mis à part Aussillon et Mons qui ont chacune gagné 1 exploitation et St-Pons-de-Thomières dont le nombre est resté stable, toutes les autres communes ont perdu des exploitations agricoles.

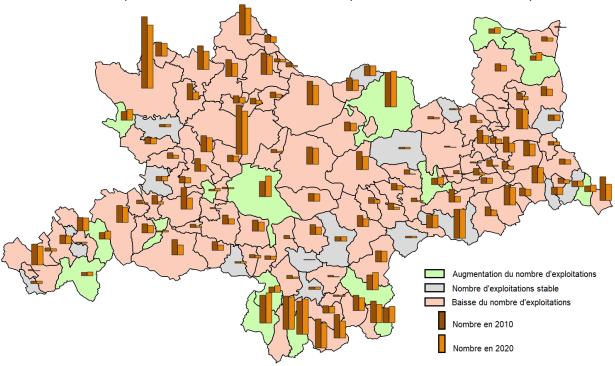
Pour certaines, la baisse est contenue comme à La Tour sur Orb (-3%, soit 1 unité), Les Aires (-11%, 1 unité), mais surtout principalement dans le Tarn (Vallée du Thoré) comme à Lacabarède (-17%, 1 unité), Rouairoux (-18%, 3 unités), Sauveterre (-20%, 1 unité), Aiguefonde (-21%, 3 unités) et Labruguière (-8%, 2 unités).

Dans d'autres, plutôt dans l'Hérault (vallées de l'Orb et du Jaur), la baisse est plus significative : Courniou (-27%, 4 unités), Riols (-29%, 5 unités), Prémian (-33%, 3 unités), Villemagne l'Argentière (-39%, 9 unités), Taussac la Billière (-40%, 8 unités) et Le Bousquet d'Orb -50%, 5 unités). Les proportions sont similaires à Mazamet (-35%, 8 unités), St Amans Soult (-38%, 5 unités) et St Amans Valtoret (-43%, 6 unités). Cependant, dans certaines communes la disparition des exploitations agricoles est encore plus prégnante. C'est le cas à Pont de l'Arn (-47%, 15 unités), qui présente la plus forte baisse en nombre de structures, Hérépian (-58%, 7 unités), Le Poujol sur Orb (-60%, 6 unités), St Etienne d'Albagnan (-60%, 6 unités) et Payrin-Augmontel (-69%, 9 unités).

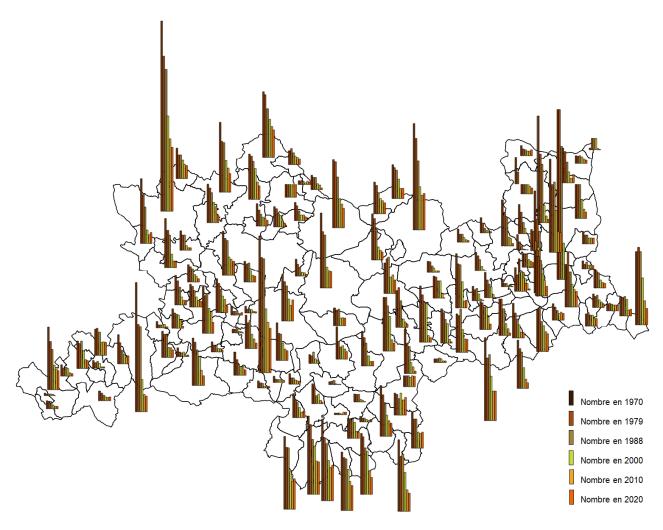
Dans les communes dans lesquelles l'agriculture est déjà relictuelle, la disparition de quelques unités entraine des pourcentages de perte de nombre d'exploitations très élevés et l'activité agricole, encore présente avec une poignée de structures, tend à disparaître : Olargues (-67%, 4 unités, ne reste que 2 exploitations), St Martin de l'Arçon (-67%, 2 unités, ne reste qu'1 exploitation), Lamalou les Bains (-80%, 8 unités, ne reste plus que 2 exploitations), Colombières sur Orb (-80%, -4 unités, ne reste plus qu'1 exploitation, Labastide-Rouairoux (-80%, 4 unités, ne reste plus qu'1 exploitation), St Julien (-86%, 6 unités, ne reste plus qu'1 exploitation).

Enfin, 6 communes ont perdu leurs dernières exploitations agricoles lors de cette dernière décennie : Camplong, Graissessac, Rosis, Saint-Étienne-d'Estréchoux, Durfort et Le Vintrou. De plus, 8 communes n'ont plus qu'une exploitation agricole en 2020 : Colombières-sur-Orb, Combes, Rieussec, Romiguières, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, Les Verreries-de-Moussans et Labastide-Rouairoux.

La carte ci-dessous présente l'évolution du nombre des exploitations entre 2010 et 2020 par commune :



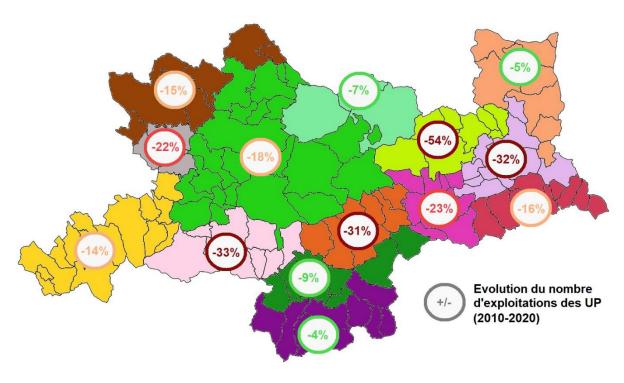
La carte ci-dessous présente l'évolution du nombre des exploitations entre 1970 et 2020 par commune :



Evolution du nombre d'exploitations par unités paysagères

Données RA 2010, 2020.

De la même manière que pour la comparaison des évolutions de SAU, nous pouvons dresser la carte de l'évolution du nombre d'exploitation à l'échelle des unités paysagères ramenées à leurs limites communales.



Dans la totalité des zones, le nombre d'exploitations agricoles a diminué au cours de la précédente décennie, mais ces variations sont plus ou moins marquées. Pour 4 d'entre elles, la baisse du nombre d'exploitations agricoles n'a pas dépassé les 10%. C'est le cas du Minervois (-4%), de la Haute-Vallée de l'Orb (-5%), du Lacaunais (-7%) et des Avant-Monts (-9%). La baisse est un peu plus marquée pour 4 autres zones, dont la baisse est comprise entre 10 et 20% : Plaine de Castres et Montagne Noire (-14%), Plateau de Montredon (-15%), Faugérois (-16%) et, la plus grande d'entre elles, le Plateau des Lacs (-18%). La baisse du nombre d'exploitations agricoles est significative sur 2 territoires : le Sidobre qui a perdu 22% de ses exploitations (passant de 23 à 18 unités) et la Confluence Orb-Jaur qui a vu son nombre d'exploitations diminuer de 23% (passant de 113 à 87 unités). Enfin, la perte d'exploitations est préoccupante dans les 4 dernières zones qui voient leur nombre diminuer de plus de 30% en 10 ans. C'est le cas du Somail et de la Vallée du Jaur (-31%, passant de 68 à 47 unités) autour de St Pons de Thomières, de l'Orb Moyen (-32%, passant de 165 à 112 unités) dans l'aire d'attraction de Bédarieux, du Sillon du Thoré (-33%, passant de 91 à 61 unités) qui débouche sur Mazamet et surtout du Caroux et des Monts d'Orb où le nombre d'exploitations, bien que déjà faible en 2010, s'est effondré de 54% en dix ans (passant de 26 à 12 unités).

On peut relever que les principaux secteurs dans lesquels le nombre d'exploitations agricoles a nettement diminué se situent dans les zones correspondantes au Sillon Médian, qui traverse le PNR de part en part en suivant les vallées de l'Orb, du Jaur et du Thoré. Cela correspond aussi aux zones dans lesquelles la population se concentre et où l'on peut imaginer que les pressions sur le foncier sont plus importantes que sur les zones d'altitudes environnantes.

L'occupation du sol

Données RPG 2022.

Répartition géographique des espaces agricoles

La surface agricole déclarée à la PAC en 2022 est de 97 922 ha. Cela représente 29,6% de la superficie du périmètre d'étude du PNR (périmètre strict des 129 communes, certaines non prises en entier le cas échéant).

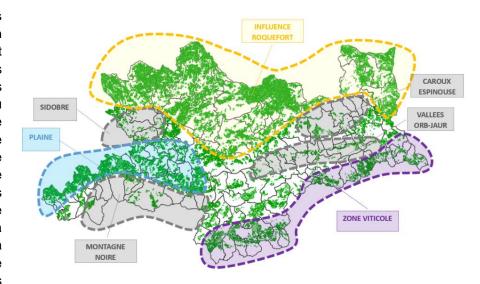
Note: Les données du RPG 2022 indiquent une surface agricole bien supérieure à la SAU issue du RGA 2020. Au-delà des deux années d'écart dans la donnée, l'explication vient du fait que certaines surfaces sont déclarées à la PAC sans pour autant être considérées comme de la SAU. C'est notamment le cas des bois pâturés qui sont déclarés à la PAC mais non assimilés à des surfaces agricoles. Ils représentent 14 629 ha en 2022 ce qui est une valeur dont l'ordre de grandeur explique l'écart observé.

On constate que ces surfaces sont inégalement réparties sur le territoire.

Certains secteurs géographiques ont une très faible surface utilisée par l'agriculture. On y retrouve les espaces montagneux fortement marqués par le minéral (Sidobre, Caroux, Espinouse) associés parfois à de pentes fortes, les espaces d'altitude fortement boisés de la Montagne Noire et les versants des vallées du Jaur et de l'Orb avant leur confluence. Cela ne signifie pas que l'agriculture est totalement

absente de ces zones mais elle y est relictuelle ou localisée très ponctuellement sur des micro-zones favorables (plateaux, replats, proximité de l'eau...).

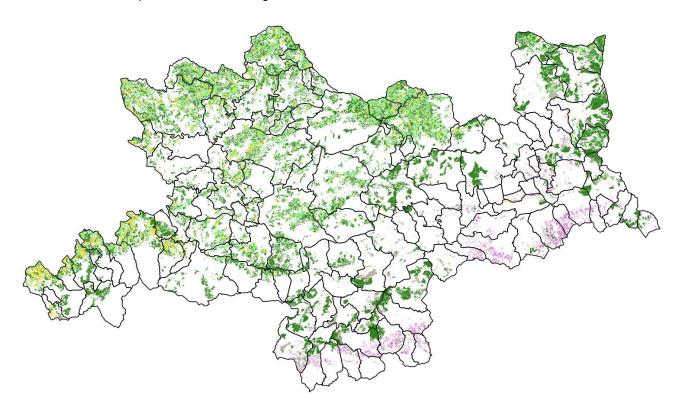
A l'inverse, certains secteurs sont densément dotés en parcelles agricoles représentent les espaces les plus dynamiques en termes de production. Il s'agit, au nord, de la zone influencée la production ovine destinée à alimenter la filière Roquefort (où l'on retrouve tous types d'élevage et pas seulement ovin lait), la plaine de Castres et le piémont de la Montagne Noire, οù polyculture-élevage trouve des conditions très favorables



et le secteur où le climat méditerranéen, favorable à la production viticole, s'impose.

Globalement, les zones agricoles herbagères (du vert clair ou vert plus foncé dans la carte ci-après) sont en surface les plus représentées. Les cultures de céréales et oléo-protéagineux (tons de jaune) sont ponctuellement insérées dans l'ensemble du secteur herbager et surtout représentées au sud-ouest du territoire. Les cultures pérennes que sont la viticulture et l'arboriculture (du marron au violet) occupent le sud sud-est du territoire.

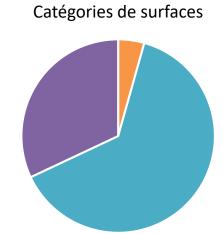
La carte ci-dessous présente les zones agricoles en 2022 :



Les surfaces par catégories de cultures

A chaque parcelle est associé un code culture qui définit la culture principale en place sur la parcelle l'année donnée. En 2022, on dénombre 117 codes cultures différents sur le territoire c'est-à-dire 117 types de productions différents référencés.

Ces cultures peuvent être classées en 3 catégories selon que ce sont des cultures pérennes (arboriculture, viticulture), des prairies ou des pâturages permanents ou des terres arables. Ces dernières sont le support de cultures de céréales, oléo-protéagineux, fourrages annuels, légumineuses fourragères, surfaces herbacées temporaires ou légumes. Les prairies et pâturages permanents représentent 64% soient 62 314 ha, les terres arables 31 321 ha (32%) et les cultures pérennes 4 267 ha (4%).



Si l'on regroupe ces cultures en grandes catégories, on constate que les prairies et

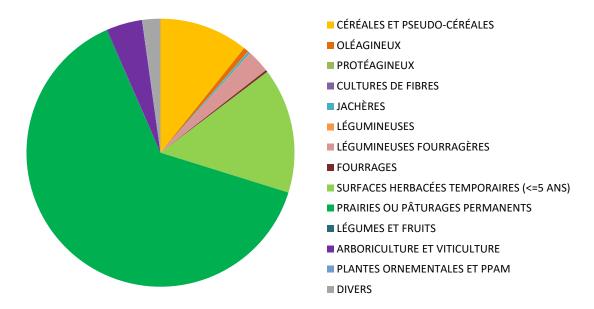
■ Cultures pérennes ■ Prairies/pâturages perm. ■ Terres arables

pâturages permanents représentent près de 64% de la surface agricole (62 245 ha), suivis par les surfaces herbacées temporaires de 5 ans ou moins à hauteur de 15% (14 810 ha). A elles seules, ces surfaces herbagères représentent près de 79% des surfaces agricoles déclarées, soient 77 055 ha.

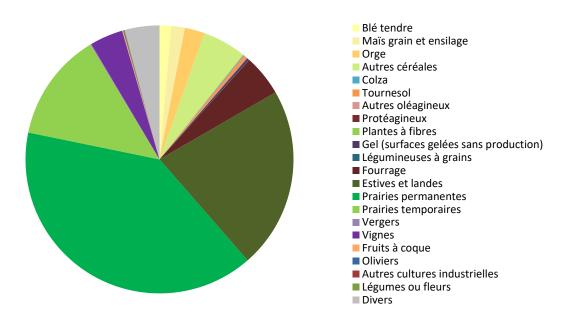
Les céréales et pseudos-céréales représentent tout de même près de 11% (10 519 ha). Une large part de cette production est destinée à l'intra-consommation, c'est-à-dire la nourriture des animaux sur la ferme, ou à la vente destinée à l'alimentation animale.

Toutes les autres catégories représentent chacune moins de 5% des surfaces. Les trois principales sont l'arboriculture et la viticulture pour 4,3% (4217 ha), des légumineuses fourragères pour 2,8% (2695 ha) et les surfaces classées en « divers » pour 2,2% (2117 ha) qui sont en grande majorité des surfaces non exploitées temporairement (SNE) qui correspondent, par exemple, à des surfaces qui n'ont pas pu être semées ou des zones de stockage de fourrage ou de fumier.

Toutes les autres représentent moins de 1% des surfaces : Oléagineux 597 ha (0,6%), jachères 235 ha (0,2%), autres ressources fourragères 239 ha (0,2%), légumes et fruits 90 ha (0,1%), protéagineux 55 ha, plantes ornementales et PPAM 49 ha, légumineuses 33 ha, cultures de fibres (chanvre) 1,78 ha.



Pour une répartition des surfaces plus détaillée, on peut répartir les codes cultures en 28 catégories, dont seulement 21 sont représentées sur le territoire.

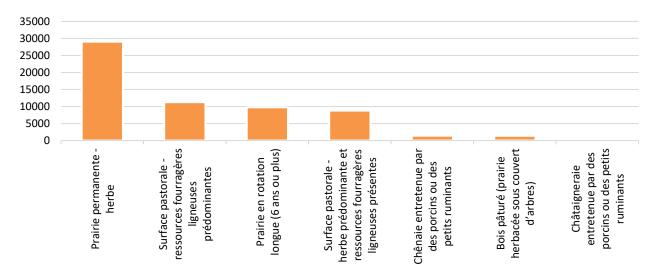


Précisions sur les surfaces par catégorie de production

Les catégories ci-dessous sont amenées par ordre d'importance en surfaces. Les prairies et autres fourrages permettant d'alimenter le bétail sont les mieux représentés.

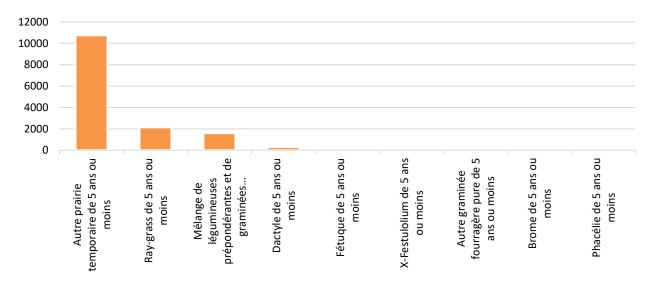
Prairies et pâturages permanents

Ces surfaces sont les plus nombreuses avec 62 245 ha. Parmi elles, les prairies permanentes à base d'herbe représentent 29 037 ha (47%). Les surfaces à ressource fourragères ligneuses prédominantes, qui sont des espaces de pâture dans lesquels les animaux trouvent la majorité de leur ressource alimentaire dans les arbres et arbustes, concernent 11 270 ha (18%). Les prairies en rotation longue de 6 ans ou plus (9 772 ha) et les surfaces pastorales à ressource herbacée prédominantes (8 807 ha) en représentent respectivement 16 et 14%. A noter que les chênaies et les châtaigneraies toutes deux entretenues par des porcins ou des petits ruminants sont faiblement représentées (respectivement 1 424 ha et 536 ha).



Surfaces herbacées temporaires de 5 ans ou moins

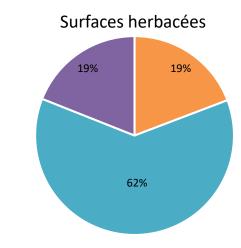
Sur ces 14 810 ha, les cultures monospécifiques de Ray-grass (2138 ha, 14%) et de Dactyle (304 ha, 2%), ne sont pas majoritaires. Les 10 752 ha (73%) doivent correspondre à des mélanges pluriannuels à base de graminées.



PZOOM SUR : les surfaces herbacées

Données RPG 2022.

Les surfaces herbacées du territoire représentent 77 055 ha. Elles sont destinées à la fauche ou au pâturage du bétail. Les prairies ou pâturages permanents dans lesquels une végétation herbacée domine représentent 47 616 ha, soient 62% du total des surfaces herbacées. Les deux autres catégories se partagent équitablement le reste des surfaces herbacées avec 19% dans les deux cas. Les prairies ou pâturages permanents dominés par des ligneux et les surfaces de pâturages sous couvert arboré (bois pâturés, chênaies, châtaigneraies) représentent 14 629 ha. Les surfaces herbacées temporaires, comme les ray-grass, dactyles ou autres graminées pures ou en mélange de moins de 5 ans représentent 14 810 ha.



■ Surfaces herbacées temporaires ■ PP herbacés ■ PP ligneux

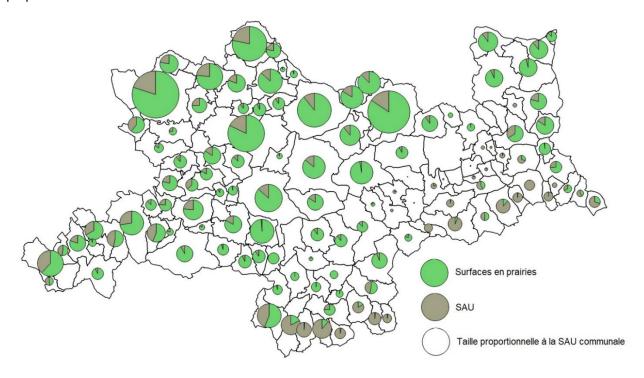
Données RA 2020.

Les surfaces herbagères sont liées à l'alimentation des troupeaux et se trouvent en conséquence principalement dans les secteurs d'élevage. Il est intéressant de comparer quelle place occupent toutes les prairies (permanentes et temporaires) dans la SAU de chaque commune et de la mettre en rapport avec la part des prairies permanentes dans la SAU uniquement.

16 communes ont une surface en prairies qui représente plus de 95% de la SAU : Rieussec, Saint-Geniès-de-Varensal, Lacabarède qui ont toutes les trois l'intégralité de la SAU en prairies (100%), puis Ferrals-les-Montagnes, Boisset, Vélieux, Saint-Gervais-sur-Mare, Les Verreries-de-Moussans, Rouairoux, Carlencas-et-Levas, Fraisse-sur-Agout, Lasfaillades, Joncels, Massaguel, Saint-Amans-Soult et Escroux.

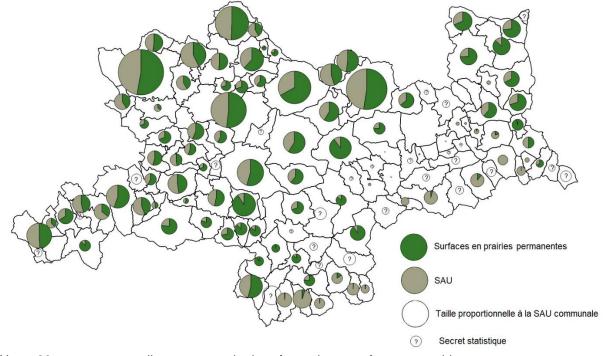
A l'inverse, si l'on met de côté les 8 communes qui n'ont pas de SAU en 2020, 10 communes ont des surfaces agricoles sans avoir de prairies : Berlou, Le Bousquet-d'Orb, Faugères, Fos, Hérépian, Le Pradal, Saint-Étienne-d'Albagnan, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, Taussac-la-Billière. De plus, 8 autres communes ont une part de prairies dans la SAU inférieure à 5% : Azillanet, Agel, Aigues-Vives, Siran, Vieussan, Lamaloules-Bains, Roquessels et Caussiniojouls. On retrouve logiquement dans cette liste les communes viticoles et arboricoles.

La carte ci-dessous illustre la part des prairies en fonction de la SAU communale, la taille du cercle étant proportionnelle à la SAU.



La part des prairies permanentes dans la SAU complète la donnée précédente. 5 communes ont une part de prairies permanentes dans la SAU supérieure à 90% : Ferrals-les-Montagnes (99%), Carlencas-et-Levas (96%), Cassagnoles (93%), Rouairoux (91%) et Pardailhan (90%). Pour 44% des communes du PNR, les prairies permanentes représentent plus de la moitié de la SAU : elles sont 52 à avoir une part de prairies permanentes comprise entre 50% et 90% de la SAU. A l'inverse, 6 communes ont une part de prairies permanentes inférieure à 5% de la SAU : Agel, Azillanet, Siran, Aigues-Vives et Roquessels, pour lesquelles c'était déjà le cas avec les prairies dans leur globalité, et Roquebrun.

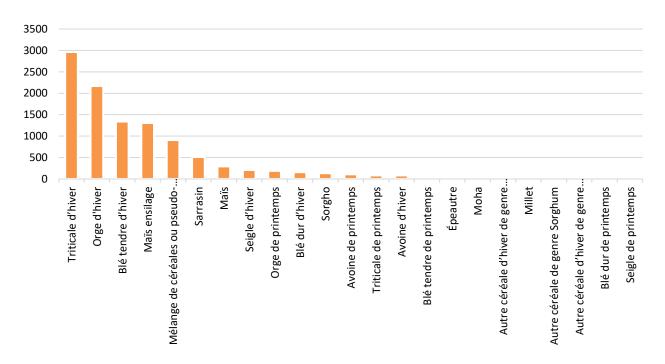
La carte ci-dessous illustre la part des prairies en fonction de la SAU communale, la taille du cercle étant proportionnelle à la SAU.



Note: 28 communes ne disposent pas de donnée sur leurs surfaces en prairies permanentes.

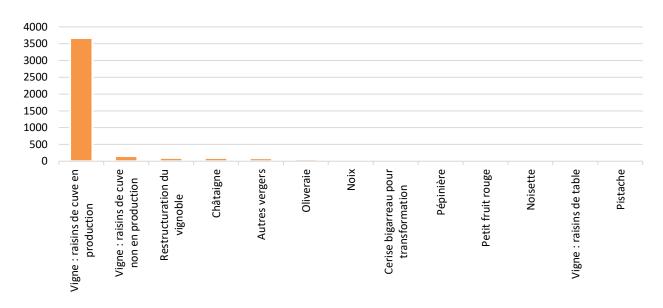
Céréales et pseudo-céréales

Elles représentent 10 519 ha et sont principalement destinées à l'alimentation animale. Les surfaces majoritaires sont semées en Triticale d'hiver (2 962 ha, 28%), Orge d'hiver (2 168 ha, 21%), Blé tendre d'hiver (1 340 ha), Maïs ensilage (1 306 ha), mélanges de céréales/protéagineux (908 ha) et en Sarrasin (513 ha).



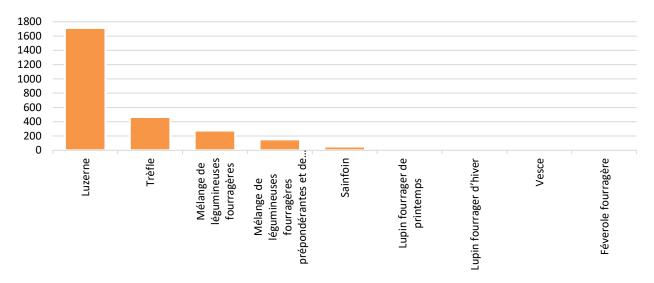
Arboriculture et viticulture

Les cultures pérennes, 4 217 ha au total, sont nettement dominées par la vigne en production produisant des raisins de cuve avec 3 669 ha (87%). Les vignes, plantées dans le même objectif mais qui ne sont pas en production, ajoutent 155 ha supplémentaires (4%). Le vignoble en restructuration ajoute encore 100 ha. Dans les autres productions, qui comptent chacune pour moins de 3% des surfaces, la châtaigne est produite sur 98 ha, les olives sur 65 ha, la noix sur 16 ha et la cerise bigarreau, dont les surfaces sont relictuelles d'une production florissante, ne se trouve plus que sur 10 ha.



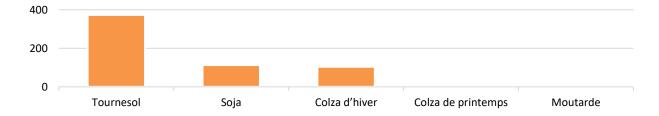
Légumineuses fourragères

Elles représentent 2 695 ha. La luzerne est la principale fourragère avec 1 714 ha cultivés (64%). Le trèfle ou les mélanges de légumineuses avec ou sans céréales complètent cette catégorie.



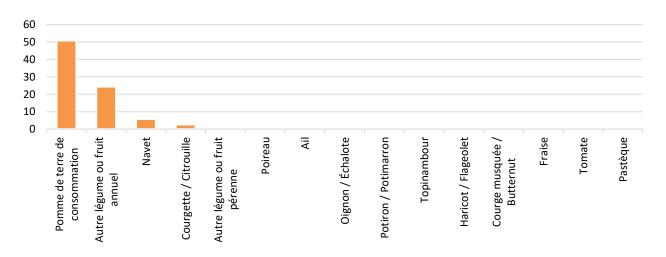
Oléagineux

Les oléagineux sont très faiblement cultivés sur le territoire (597 ha). La culture de tournesol en représente 63%, soient 373 ha.



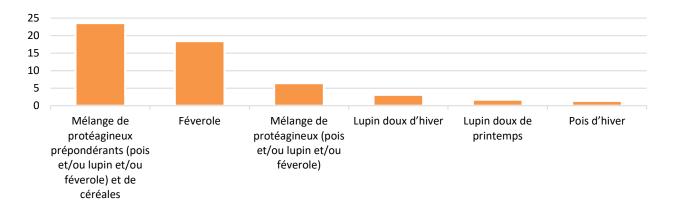
Légumes et fruits

Leurs surfaces représentent que 90 ha, nettement dominés par la pomme de terre avec 51 ha (57%). Notons tout de même les 6 ha en navet, qui doivent correspondre au Navet du Pardailhan. Les autres cultures sont anecdotiques. Ces surfaces sont très faibles et très loin de répondre aux besoins de la population locale.



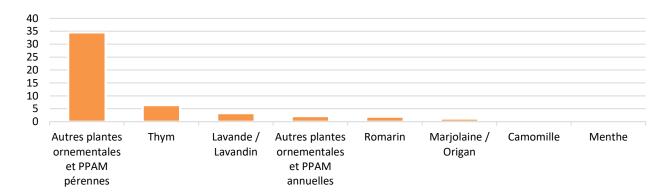
Protéagineux





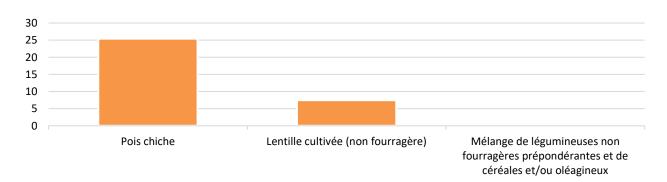
Plantes ornementales et plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Elles représentent 49 ha. La majorité des surfaces (70%), soit 34 ha, est enregistrée dans la catégorie des PPAM pérennes. On doit retrouver ici les surfaces en Hélichryse ou en Iris.



Légumineuses

Elles représentent 33 ha. Le pois chiche avec 25 ha est majoritaire (77%). Cette culture est une spécialité de Carlencas et Levas.



Autres productions et productions minoritaires

Les autres fourrages, non affiliés aux catégories précédemment identifiées, représentent 240 ha (dont 140 ha de fourrage annuel) ; les jachères 235 ha. Les cultures de fibres (chanvre) représentent 1,78 ha.

Divers

On trouve dans cette catégorie qui représente 2 117 ha, les surfaces agricoles temporairement non exploitées (1 775 ha), les bordures de champs et bandes tampon (252 ha) mais aussi les truffières (7ha).

Les exploitants agricoles

Caractérisation de la main d'œuvre agricole

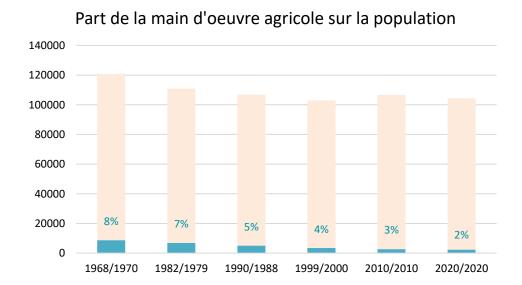
Evolutions de la part des travailleurs en agriculture par rapport à la population

Données INSEE 1968, 1982, 1990, 1999, 2010, 2020 et RGA 1970, 1979, 1988, 2000, 2010, 2020.

La main d'œuvre agricole est caractérisée par l'analyse des Unités de Travail Annuel (UTA). L'UTA mesure, en équivalent temps complet, le volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, l'aide familiale, les salariés permanents et occasionnels et les entreprises de travaux agricoles intervenant sur les exploitations (1 UTA = 1 ETP équivalent temps plein). L'UTA mesure donc la quantité de travail humain fourni. Jusqu'en 2010, la donnée était exprimée en UTA. Depuis 2020, elle est en ETP.

Il est intéressant de comparer l'évolution de la part des travailleurs dans l'agriculture par rapport à la population totale du territoire. Le nombre d'UTA est passé de 8 675 en 1970 à 2 331 en 2020, soit une baisse de 73%. Dans le même temps, la population totale du territoire est passée de 112 195 à 101 842 habitants, soit une baisse de seulement 9%.

On constate que la part de la main d'œuvre agricole dans la population diminue régulièrement depuis 1970, passant de 8% à 2% en 2020.



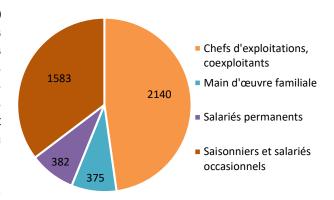
Note: Il n'a pas été possible de comparer les données à l'année près mais nous avons utilisé les références disponibles les plus proches: les libellés en abscisse indiquent en premier l'année utilisée pour la donnée INSEE puis l'année utilisée pour la donnée RGA.

La main d'œuvre en nombre

Données RA 2010, 2020.

La main d'œuvre agricole comprend les chefs d'exploitations et co-exploitants, la main d'œuvre familiale, les salariés permanents et les salariés occasionnels ou saisonniers. En 2020, ils sont 4 480 à travailler dans une structure agricole. En 2010, ils étaient 21% de plus (5 689 personnes).

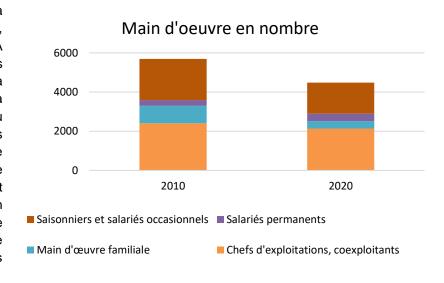
En 2020, près de la moitié de la main d'œuvre (2 140 personnes, 48%) est constituée par des chefs d'exploitation ou des co-exploitants. Les salariés occasionnels ou saisonniers sont ensuite les plus nombreux (1 583 personnes) et représentent 35% des personnes travaillant dans les structures agricoles. Les salariés permanents ne représentent que 9% de la main d'œuvre et les membres de la famille 8%.



Sur cette décennie, la main d'œuvre familiale a diminué de plus de la moitié (-57%), passant de 888

à 433, alors que le nombre de co-exploitants familiaux a lui augmenté de 17%, passant de 368 à 433. Cela tendrait à illustrer que les membres de la famille ont eu tendance à prendre plus de responsabilité dans la gestion des exploitations.

Le nombre de salariés permanents a significativement augmenté (+30%), passant de 294 à 382 personnes. A l'inverse, le nombre de salariés occasionnels ou saisonniers diminué (-25%), passant de 2 100 à 1583 personnes. La baisse du nombre de ces derniers est dans l'ordre de grandeur de la baisse totale de la main d'œuvre : cette baisse semble donc logique proportionnelle. En parallèle et en tenant compte de cette baisse globale, l'augmentation du nombre de permanents est donc d'autant plus significative.



La main d'œuvre en ETP

Données RA 2010, 2020.

La répartition de la main d'œuvre agricole peut aussi se concevoir en fonction du nombre d'Equivalent-Temps-Plein (ETP). Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière, soit au moins 1 600 heures travaillées sur l'année.

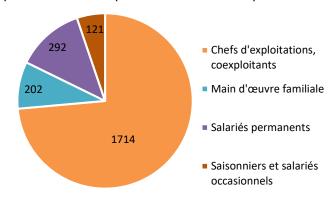
En 2020, le travail dans les structures agricoles est fourni par 2 331 ETP. En 2010, on comptait 2 677 ETP, soit une baisse de 13%. Cette donnée est à mettre en rapport avec la précédente qui évalue la main d'œuvre en nombre de personnes. Sur cette dernière décennie, 21% de moins de personnes n'ont produit que 13% de moins d'ETP. On peut conclure que la part de travail réalisé par chaque personne a augmenté sur la période.

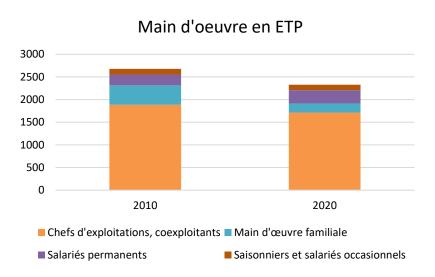
En 2020, 74% des ETP (1 714 ETP) est constituée par des chefs d'exploitation ou des co-exploitants. Les

ETP correspondant aux salariés permanents sont ensuite la catégorie la plus représentée (13%) bien que nettement moins nombreux (292 ETP). Les ETP fournis par la main d'œuvre familiale ne représentent que 9% (202 ETP), les salariés occasionnels ou saisonniers 5% (121 ETP).

Ces chiffres illustrent notamment la présence importante en nombre de membres de la famille dans les exploitations mais ceux-ci apportent une part plus faible en équivalent ETP.

Le nombre d'ETP de salariés permanents a également augmenté (+22%), passant de 240 à 292. A l'inverse, le nombre d'ETP liés à main d'œuvre familiale a nettement chuté (-53%), passant de 428 à 202. Dans le même temps, le nombre d'ETP correspondant aux coexploitants familiaux a augmenté de 20%, passant de 335 à 401. Le nombre d'ETP majoritaire que constituent les chefs d'exploitation reste globalement stable -9%) au regard de la baisse générale d'ETP.





Si l'on comptabilise 1 ETP pour

1600 heures annuelles (1 ETP est un plafond, les heures travaillées au-delà de ce maximum ne sont pas prises en compte ce qui peut modifier les résultats en valeurs mais pas leurs évolutions), on peut indiquer que la main d'œuvre agricole a réalisé 4 282 739 heures en 2010 et 3 726 436 heures en 2020, soit une baisse de 13%. En moyenne, l'ensemble des travailleurs agricoles a travaillé 753 heures en 2010 contre 832 heures en 2020. On note une augmentation de plus de 10% du nombre d'heures travaillées.

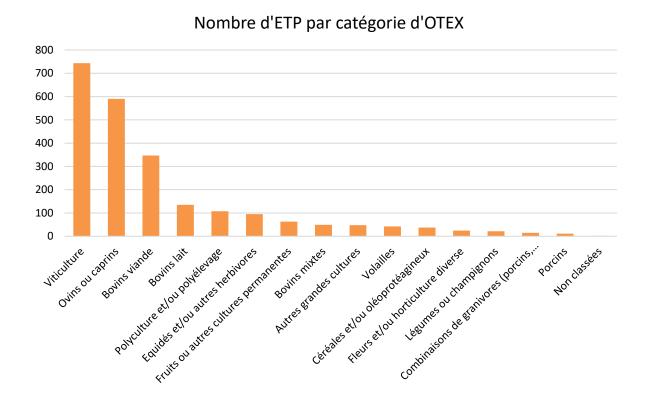
Les chefs d'exploitations et co-exploitants travailleraient en moyenne 1 282 heures en 2020 contre 1 253 heures en 2010 soit une légère augmentation de 2%. La main d'œuvre familiale travaillerait en moyenne 861 heures en 2020, soit une augmentation de près de 12% par rapport à 2010 (771 heures). Les salariés permanents travailleraient en moyenne moins (-6%) en 2020 (1 224 heures) qu'en 2010 (1 304 heures). En revanche, les saisonniers et travailleurs occasionnels auraient en moyenne réalisé 30% de plus d'heures en 2020 qu'en 2010, avec 123 heures contre 94 heures. Cela tendrait à illustrer que cette catégorie de salariés est embauchée sur des contrats plus longs.

La main d'œuvre en ETP par production

Données RA 2010, 2020.

Les différentes productions agricoles peuvent être classées selon leur OTEX (Orientation Technico-Economique des Exploitations) dominante. On peut répartir la main d'œuvre agricole selon ces catégories.

Les exploitations donc l'OTEX dominante est la viticulture emploient l'équivalent de 743 ETP, soient 32% de la main d'œuvre agricole totale du PNR. Les OTEX ovins ou caprins emploient 590 ETP (25%), les OTEX bovins viande 347 ETP (15%), les OTEX bovins lait 134 ETP (6%) et les OTEX polyculture et/ou polyélevage 107 ETP (5%). Toutes les autres OTEX emploient moins de 100 ETP.



Les chefs d'exploitations

Données MSA 2021.

Le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation. Dans le cas d'une forme sociétaire, où plusieurs personnes peuvent remplir cette fonction, on retient celle qui assure la plus grande part de responsabilité, les autres étant définies comme coexploitants.

L'âge moyen des chefs d'exploitations est de 51 ans. Il y a, en moyenne, 1,2 chefs par exploitations.

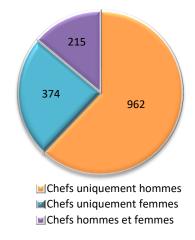
On distingue la donnée qui classe les exploitations en fonction de l'âge de l'un des chefs d'exploitation et la donnée qui les classe en fonction de l'âge de tous les chefs.

On dénombre 419 exploitations qui ont au moins un chef de 40 ans ou moins et 415 qui ont au moins un chef de plus de 60 ans, soient 27% dans les deux cas. Cette information permet d'aborder le renouvellement des générations mais son interprétation est difficile. Cela peut signifier qu'on moins l'un des chefs est suffisamment jeune pour poursuivre une activité dans la durée mais sans garantie qu'il puisse assumer la totalité de la charge si les autres coexploitants sont âgés. A l'inverse, la présence d'un chef âgé peut ne pas remettre en question la viabilité de l'exploitation si d'autres co-exploitants sont plus jeunes.

Regarder en revanche l'âge de la totalité des chefs d'exploitations renseigne plus nettement sur la pérennité ou la fragilité de l'avenir de la structure agricole. Dans ce cas, 288 exploitations (18%) ont uniquement des chefs de 40 ans ou moins : cela tend à garantir un avenir de ces structures. A l'inverse, 347 structures (22%) ont uniquement des chefs de plus de 60 ans : la question de la pérennité de l'activité se pose.

La majorité (62%) des structures a uniquement des chefs hommes. 589 exploitations (38%) comptent au moins une femme parmi les chefs d'exploitations. 374 (24%) exploitations ont uniquement des chefs femmes.

Le nombre d'années d'expérience moyen, comptabilisé depuis l'installation du chef installé depuis le plus longtemps dans l'exploitation, est de 18 ans. En France, cette expérience moyenne se situe plutôt autour de 20 années.



Le salariat agricole

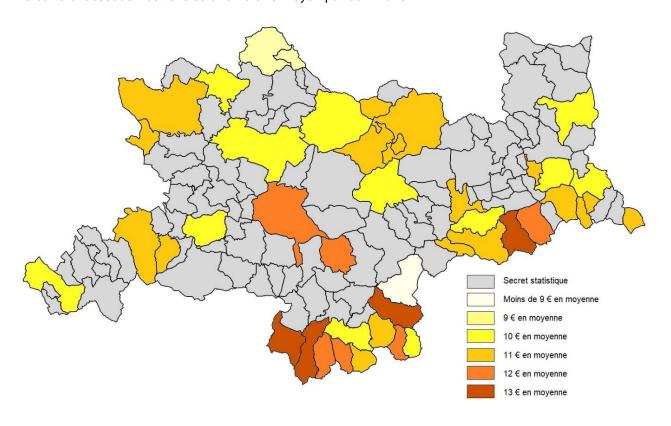
Données MSA 2021.

L'exploitation de ces données de la MSA se heurte significativement au secret statistique mais, ce secret affectant de la même manière toutes les données, les calculs de proportions doivent être relativement valides.

Environ 74% des exploitations n'ont pas de salarié. Parmi les 26% qui ont des salariés, 68% emploient des CDD et 32% des CDI. En moyenne, les exploitations proposent 3,3 contrats en CDD. La durée moyenne de l'ensemble de ces contrats est de 47 jours, elle passe à 82 jours si l'on ne prend pas en compte les CDD saisonniers. Le nombre de contrats en CDI n'est que de 0,5 par exploitation.

Le salaire horaire moyen est autour de 11,29 euros tous types de contrats confondus. La moyenne communale varie entre 6 et 13 euros, le secteur viticole semblant proposer des rémunérations légèrement supérieures.

La carte ci-dessous illustre le salaire horaire moyen par commune :



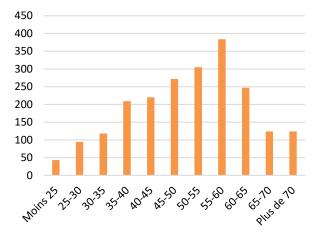
Le salaire horaire est autour de 11 euros pour les CDD et de 12 euros pour les CDI. La somme des salaires versés en euros en 2021 est de 5 120 400 euros.

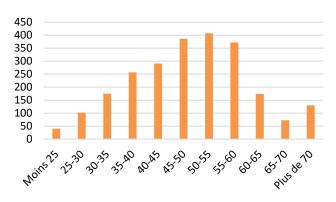
La pyramide des âges des exploitants

La population des exploitants

Données RA 2010, 2020.

En 2020, la répartition 2 140 des chefs d'exploitation par classe d'âge montre que la classe la plus représentée est celle des 55-60 ans : ils sont 384, soient 18%. Si l'on élargit cette classe, les plus de 55 ans représentent 879 personnes, soient 41% des chefs d'exploitation. Ils sont tout de même 124, soient 6%, à avoir plus de 70 ans et à être encore chefs d'exploitation. A l'autre extrémité, les moins de 30 ans sont 137 et n'en représentent que 6%.





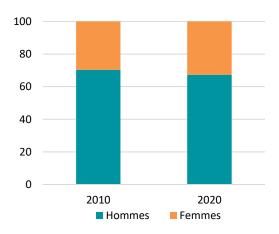
En 2010, les classes d'âge les plus représentées étaient celles des 45-55 ans. Entre 2010 et 2020, les proportions des classes de moins de 25 ans à 45 ans mais aussi de plus de 70 ans sont comparables. C'est au-delà de 45 ans que l'on observe un glissement avec une proportion qui diminue pour les 45-55 ans et qui augmente pour les 55-70 ans. L'analyse de cette répartition fait le constat d'un vieillissement de cette population.

Répartition hommes/femmes

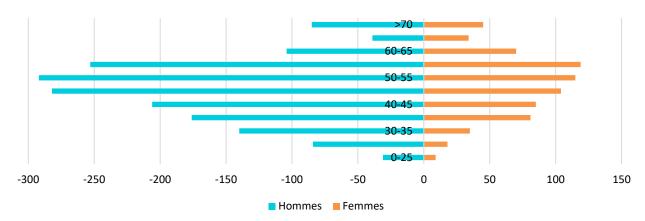
Données RA 2010, 2020.

Les pyramides des âges permettent non seulement de voir se dessiner les classes d'âges mais également la répartition entre les hommes et les femmes.

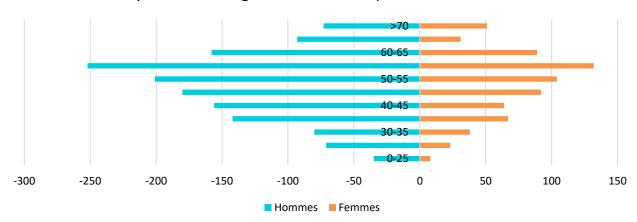
Parmi les 2 140 chefs d'exploitation en 2020, 1441 sont des hommes (67,3%) et 699 sont des femmes (32,7%). La proportion des chefs d'exploitation femmes a augmenté lors de la dernière décennie et puisqu'elles ne représentaient que 29,7% en 2010.



Pyramide des âges des chefs d'exploitation en 2010



Pyramide des âges des chefs d'exploitation en 2020



Ces pyramides démontrent que le vieillissement est globalement similaire parmi les chefs d'exploitations hommes ou femmes. La tranche d'âge dans laquelle ils sont les plus nombreux est invariablement celle des 55-60 ans. 252 hommes et 132 femmes de ces âges sont chefs d'exploitation ce qui correspond respectivement à 17% et 19% des effectifs.

En 2020, globalement, la proportion d'hommes et de femmes est similaire dans chaque catégorie d'âge : les 30-35 ans représentent par exemple 6% des hommes et 5% des femmes, les 50-55 ans, 14% des hommes et 15% des femmes. On note cependant que les moins de 35 ans sont plus des hommes que des femmes (respectivement 13% et 10%) et que les plus de 70 ans sont un peu plus des femmes (7% contre 5% pour les hommes).

En 2010, chez les moins de 35 ans on retrouvait 35% des hommes mais seulement 9% des femmes. Il semble que cet écart entre les sexes pour ces tranches d'âge se réduise et aille vers plus d'égalité. Chez les plus de 55 ans, on notait une majorité des femmes (37%) contre 28% des hommes. Ces proportions se sont également lissées en 2020 où l'écart n'est plus que de 43% pour les femmes et 40% pour les hommes. Dans les autres tranches d'âges, la situation est équivalente.

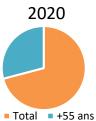
\mathcal{P} **ZOOM SUR** : les chefs d'exploitation de plus de 55 ans

Données RA 2010, 2020.

Le départ en retraite des exploitants agricoles s'envisage globalement aux alentours de 65 ans (entre 60 et 67 ans). Or, la transmission de sa structure doit s'anticiper. Il faut environ 5 ans pour cheminer et pouvoir être accompagné sereinement. L'arrêt de l'activité, la reprise, la cession sont des sujets difficiles à aborder. C'est la raison pour laquelle il est utile d'anticiper ces échéances. Pour cela, la catégorie des plus de 55 ans est un groupe de population qu'il est particulièrement crucial d'observer : les agriculteurs qui ont 55 ans aujourd'hui sont ceux qui atteindront l'âge moyen de départ à la retraite dans 10 ans.

En 2010, 31% des chefs d'exploitation, soient 744 personnes, avaient plus de 55 ans. Ils sont 41% en 2020 (867 personnes).





$\mathcal P$ <code>ZOOM SUR</code> : les cotisants de solidarité

Données MSA 2021.

Les chiffres territoriaux avancés dans ce paragraphe sont des valeurs minimales en raison du secret statistique appliqué sur une partie des données.

Un cotisant de solidarité est un exploitant qui n'est pas affilié à la MSA car son activité n'est pas suffisante pour justifier une telle affiliation. Toutefois, cet exploitant se doit de verser plusieurs cotisations à la MSA sans pour autant bénéficier de droits à la retraite ni à l'assurance maladie.

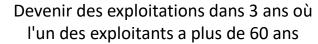
Être cotisant de solidarité est un statut juridique qui caractérise les personnes physiques qui exercent le métier d'agriculteur dans les conditions suivantes : la superficie agricole doit être supérieure ou égale à un quart de la SMA (Surface Minimale d'Assujettissement, fixée par arrêté préfectoral, équivalente en 2020 en élevage à 10 ha pour l'Hérault et 12,5 ha pour le Tarn) mais inférieure à une SMA entière, son temps de travail au moins égal à 150 heures mais inférieure à 1 200 heures par an, les revenus générés sont inférieurs à 800 SMIC horaires.

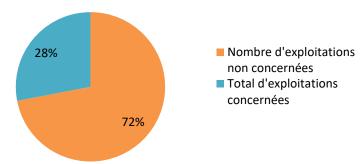
En 2021, au moins 316 exploitations (20%) sont dirigées uniquement par des cotisants de solidarité. Ce taux est supérieur au taux national qui est de 14%. Ce taux élevé doit amener des questionnements : le statut estil subi ou choisi, quelle durée passent les agriculteurs dans cette catégorie avant d'être reconnu exploitants agricoles ? Les réponses permettraient d'établir un lien ou non avec la précarité de ce groupe de personnes.

Devenir des exploitations agricoles

Données RA 2010, 2020.

Les plus de 60 ans représentent 23% des chefs d'exploitations en 2020. Ils ne représentaient que 16% en 2010. C'est à cette catégorie de personnes que la question du devenir à 3 ans de leur exploitation se pose spécifiquement. Sur les 1 658 exploitation du territoire en 2020, avoir au moins un chef d'exploitation de plus de 60 ans concerne 468 exploitations, soient 28% des exploitations.





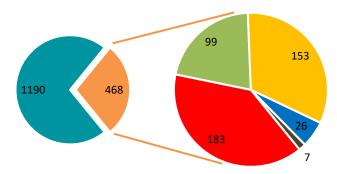
Le devenir des exploitations peut être analysé selon le nombre d'exploitations ou selon les surfaces concernées

Par rapport au nombre total d'exploitations

Données RA 2020.

Lorsqu'on demande aux chefs d'exploitation des 468 exploitations concernées comment ils imaginent l'avenir pour leur exploitation d'ici 3 ans, ils sont 39% à ne pas envisager de départ dans l'immédiat (183 exploitations). 33% ne savent pas ce qu'il en sera (153 exploitations) et 21% envisagent une reprise par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers (99 exploitations). Ils sont 6% à envisager une disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations (26 exploitations) et moins de 1% à imaginer une disparition de leurs terres au profit d'un usage non agricole (7 exploitations).

Devenir des exploitations en nombre

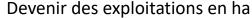


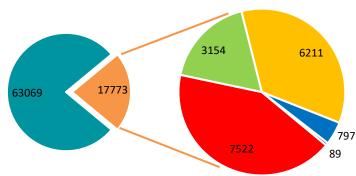
- Nombre d'exploitations non concernées
- Pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat
- Reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers
- Ne sait pas
- Disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations
- Disparition des terres au profit d'un usage non agricole

Par rapport à la surface

Données RA 2020.

Si l'on regarde les conséquences de ces projections sur la SAU, ce sont 17 773 ha qui dépendent d'exploitations dont au moins un chef a plus de 60 ans et qui sont donc concernés. Cela représente 22% de la SAU. Si l'on projette les prévisions des chefs d'exploitations sur ces surfaces, 42% des surfaces (7 522 ha) resteraient exploitées telles quelles puisque le chef d'exploitation n'envisage pas son départ. 35% des surfaces (6 211 ha) seraient concernées par des chefs d'exploitations indécis, ne sachant pas ce que deviendront ses terres. 18% des surfaces (3 154 ha) seraient reprises par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers. 4% des surfaces (797 ha) changeraient d'exploitations et se verraient rattachées à d'autres exploitations dans le cadre d'agrandissements. 89 ha, soient 0,5%, pourraient disparaître au profit d'usages non agricoles.





- Nombre d'exploitations non concernées
- Pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat
- Reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers
- Ne sait pas
- Disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations
- Disparition des terres au profit d'un usage non agricole

Caractéristiques des exploitations agricoles

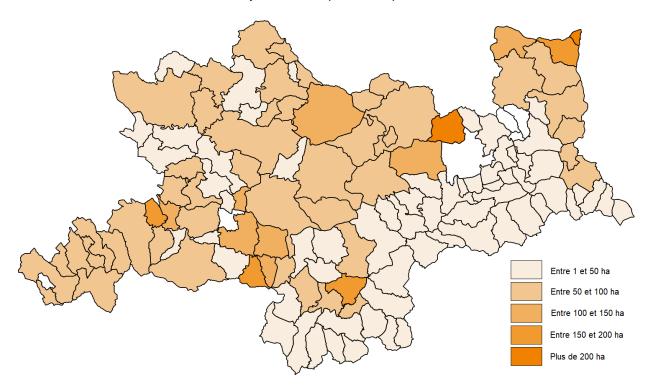
Surfaces moyennes des exploitations

Données RA 1970, 1979, 1988, 2000, 2010, 2020.

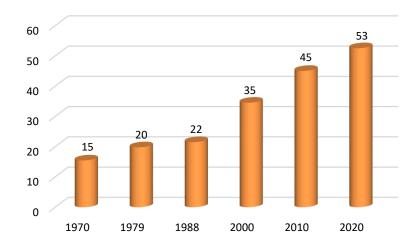
Le ratio entre la SAU et le nombre d'exploitations permet d'évaluer la taille moyenne des exploitations. Elle est en 2020 de 53 ha pour les exploitations du PNR. Néanmoins, cette moyenne territoriale cache des disparités entre les communes. On note globalement que les exploitations tarnaises ont une SAU moyenne de 69 ha, soit plus du double de celle des héraultaises (30 ha). Ceci s'explique en grande partie par la surreprésentation d'exploitations viticoles dans l'Hérault, nécessitant des surfaces bien plus faibles qu'en élevage, lui-même majoritaire dans le Tarn.

En 2020, 14 communes ont une SAU moyenne de plus de 100 ha : Albine, Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Caucalières, Ceilhes-et-Rocozels, Lacaune, Lasfaillades, Payrin-Augmontel, Rieussec, Romiguières, Roqueredonde, Rouairoux, Saint-Amans-Valtoret et Sauveterre.

La carte ci-dessous illustre la surface moyenne des exploitations par commune :



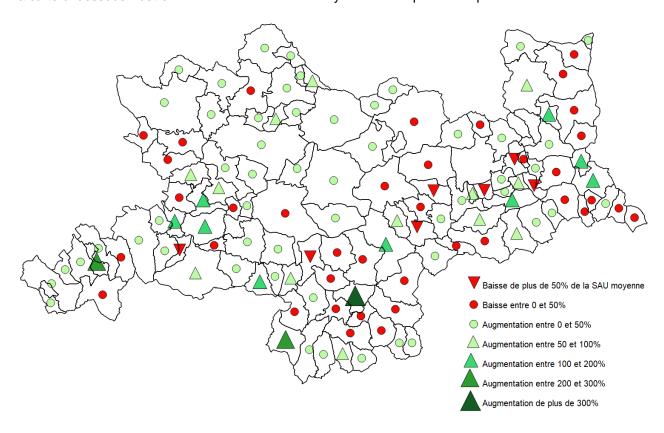
Si l'on regarde l'évolution des surfaces moyennes par exploitation, celle-ci a nettement augmenté dans le temps, passant de 15 ha en 1970 à 53 ha en 2020. Entre 2010 et 2020, les surfaces moyennes ont augmenté de 19%, ce qui est moins rapide que lors de la décennie précédente (+30%).



Dans le détail, entre 2010 et 2020, 42 communes ont vu une diminution de

leur SAU moyenne, 3 l'ont gardée stable et 76 ont constaté une augmentation de la SAU moyenne, dont 12 ont vu leur SAU moyenne doubler lors de cette dernière décennie. Ce dernier cas concerne : Les Aires, Albine, Boissezon, Le Bousquet-d'Orb, Carlencas-et-Levas, Félines-Minervois, Massaguel, Payrin-Augmontel, Pézènes-les-Mines, Pont-de-Larn, Rieussec et Riols.

La carte ci-dessous illustre l'évolution de la surface moyenne des exploitations par commune :



Taille économique des exploitations

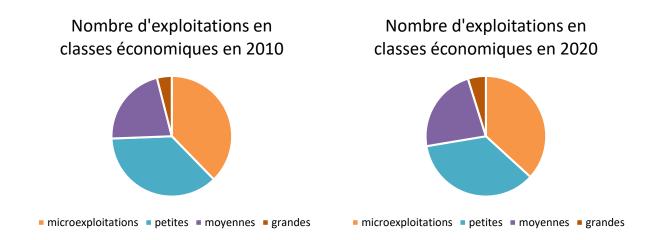
Données RA 2010, 2020.

Les exploitations peuvent être réparties en 4 classes en fonction de leur dimension économique. Ces classes se basent sur le calcul de la Production Brute Standard (PBS) qui multiplie chaque volume produit sur l'exploitation (hectare, litre ou kilogramme) par un coefficient de production potentielle par unité, exprimé en euros. Cela revient à évaluer la production potentielle d'une exploitation sur le plan économique, en dehors de toute aide. Les 4 classes d'exploitations sont :

- « micro » : les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros
- « petite » : celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros
- « moyenne »: celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros
- « grande » : celles de plus de 250 000 euros de PBS.

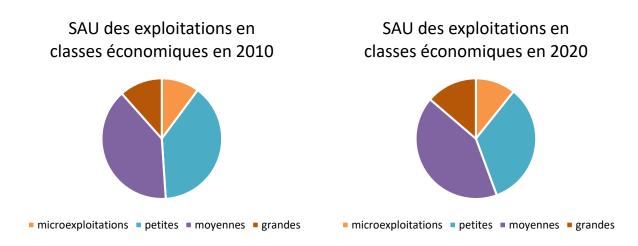
Répartition du nombre d'exploitation dans les 4 classes économiques

En 2020, sur le territoire du PNR, on compte 603 micro-exploitations (37%), 583 petites (37%), 374 moyennes (23%) et 79 grandes (5%). Globalement, ces proportions sont restées stables lors de la dernière décennie. Une légère tendance indiquerait l'augmentation de la proportion des exploitations de taille économique moyenne et grande (+2%). La part des micro-exploitations reste stable.



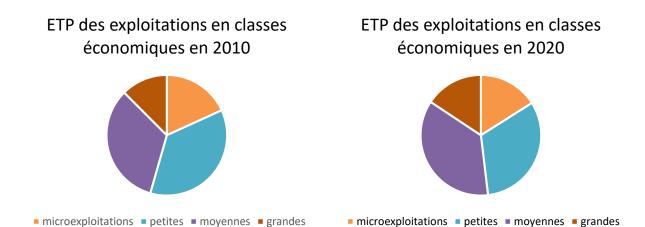
Répartition de la SAU dans les 4 classes économiques

En 2020, les micro-exploitations rassemblent 8 697 ha, soient 11% de la SAU. Les exploitations de petite taille économique regroupent 27 389 ha (34% de la SAU), les moyennes 33 660 ha (42% de la SAU) et les grandes 11 095 ha (14% de la SAU). En comparant avec les données de 2010, quelques tendances apparaissent. Alors que les parts des micro-exploitations et des exploitations de taille économique moyenne augmentent d'environ 5%, c'est la part de la surface détenue par les petites exploitations qui diminue de 15%. En parallèle, la surface détenue par les exploitations de grande taille économique constitue la plus grande hausse en augmentant de 18%. Ce sont 1 712 ha de SAU de plus qui sont désormais détenus par les grandes exploitations. Ces chiffres tendant à montrer l'agrandissement surfacique des exploitations de plus grande taille économique au détriment des petites.



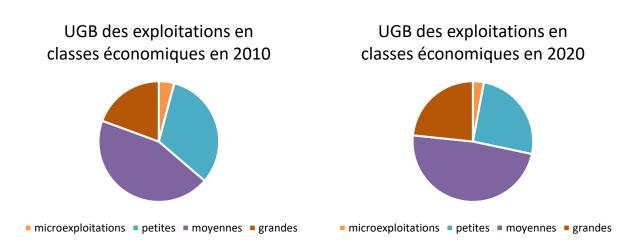
Répartition des ETP dans les 4 classes économiques

Le temps de travail peut être également réparti entre les exploitations selon leur taille économique. En 2020, les micro-exploitations concentrent l'équivalent de 357 ETP (16%), les petites 752 ETP (32%), les moyennes 839 ETP (36%) et les grandes 365 ETP (16%). Là encore, on peut établir des tendances contraires : les micro-et petites exploitations ont perdu l'équivalent de 22 à 23% de leurs ETP, les moyennes restent dans le même ordre de grandeur (-5%). Les exploitations de grande taille économique rassemblent 35 ETP de plus qu'en 2010 et cette évolution de 12% montre une attraction de la main d'œuvre par les structures les plus grandes économiquement.



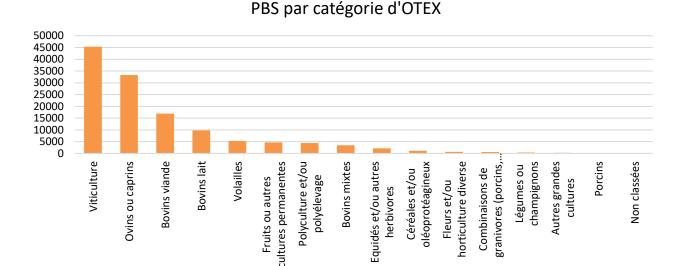
Répartition des UGB dans les 4 classes économiques

L'analyse de la détention des UGB par les exploitations classées selon leurs classes économiques permet de faire un focus sur les activités d'élevage. En 2020, les micro-exploitations détiennent 1 924 UGB soient 3%, les petites 16 874 UGB (26%), les moyennes 31 605 UGB (48%) et les grandes 15 373 UGB (23%). Mise à part la catégorie des moyennes exploitations dont le nombre d'UGB détenus reste plutôt stable, les autres catégories montrent des évolutions significatives. Déjà peu nombreux en 2010 (2 902 UGB), les UGB détenus par les micro-exploitations poursuivent leur diminution, avec une perte de 34%. De même, les UGB détenus par les petites exploitations baissent de 27%. A l'inverse, ce sont les UGB détenus par les grandes exploitations qui augmentent de 13%. Là encore, on constate un agrandissement des cheptels dans les exploitations de taille économique élevée et une baisse des UGB détenus par les micro- et petites exploitations. On peut y voir aussi une conséquence de la difficulté de transmission des élevages de faible taille économique et de la préférence des nouveaux installés à se diriger vers des productions végétales, de taille économique modeste, plutôt qu'animales.



Taille économique des exploitations en fonction de leur production dominante

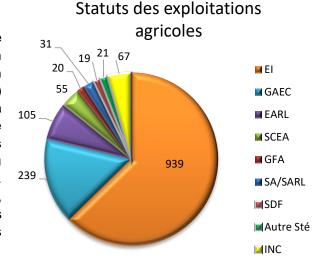
La PBS des exploitations dont l'OTEX majoritaire est la viticulture est la plus élevée et représente 35% de la PBS totale. La PBS des OTEX ovins ou caprins représente 26%, celle des OTEX bovins viande 13%.



Forme juridique de l'entreprise agricole

Données MSA 2021.

En 2020, le métier d'agriculteur sur notre territoire majoritairement dans une exploitation individuelle (63%). Viennent ensuite les exploitations en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) 16%, en EARL (Exploitation Responsabilité Limitée) pour 7% en SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) pour 4%. D'autres statuts sont utilisés ponctuellement comme le GFA, la SA ou SARL, la société de fait ou d'autres statuts non détaillés. 4% des exploitations existent sous un statut inconnu, illustrant le cas de chefs en pluralité d'exploitations (chefs associés dans plusieurs sociétés ou exploitants individuels également associés d'une société)

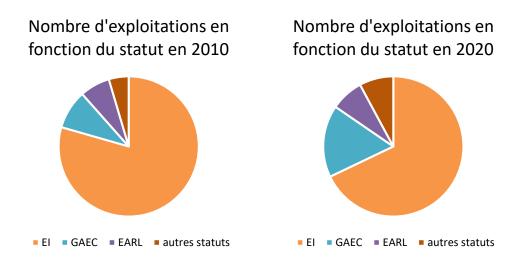


Note: Pour analyser l'évolution de ces statuts dans le temps, on utilisera les données des RA 2010 et 2020. Or, selon la source, le nombre total d'exploitations agricoles varie: en 2021, la MSA en comptabilise 1 496 alors que le RA de 2020 en dénombre 1 658. Cet écart n'est pas uniquement imputable à la variation d'un an dans les années de référence. En effet, pour apparaître au RA, il faut être une exploitation agricole selon l'INSEE (notamment avoir une SAU ≥ 1 ha ou 20 ares en cultures spécialisées). Cette définition peut prendre en compte les double-actifs s'ils ont une activité agricole suffisante. Or, un certain nombre de doubles-actifs ne cotisent pas à la MSA car l'agriculture n'est pas leur principale source de revenu mais ont déclaré leur exploitation à l'INSEE et/ou déclarent leur activité à la PAC. De plus, les exploitants agricoles non-salariés peuvent choisir un organisme assureur, MSA ou autre habilité par le Ministère de l'Agriculture. Ces raisons expliquent la différence entre les chiffres du RGA et ceux de la MSA. En conséquence, les nombre d'exploitations dans chaque catégorie de forme juridique varient selon la source de données.

Répartition du nombre d'exploitation en fonction du statut des exploitations :

Données RA 2010, 2020.

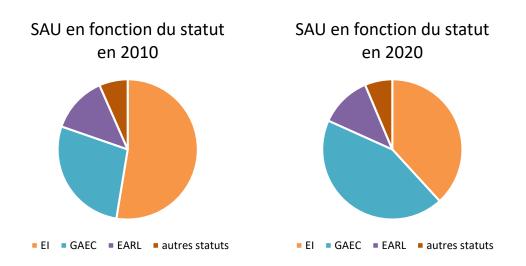
En 2020, les exploitations individuelles représentent 68% (1 127), les GAEC 17% (277), les EARL 8% (125) et les autres statuts 8% (129). En comparaison avec 2010, les exploitations individuelles et les EARL sont les statuts qui ont vu leur nombre de représentant diminuer, avec respectivement -28% et -10%. A l'inverse, les autres statuts ont vu leur part augmenter de 43% et surtout les GAEC ont bondi de 54%. De manière générale, on note une redirection vers des statuts collectifs avec une augmentation globale de 11%.



Répartition de la SAU en fonction du statut des exploitations

Données RA 2010, 2020.

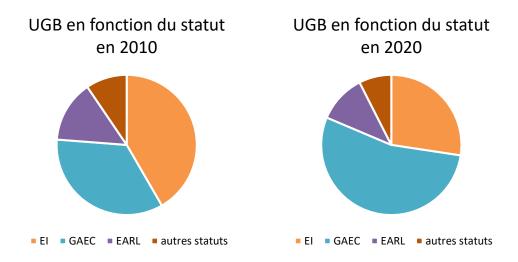
En 2020, la SAU est majoritairement détenue par les GAEC, avec 35 130 ha soient 43% des surfaces. Les exploitations individuelles détiennent 31 042 ha (38%), les EARL 9 598 ha (12%) et les autres statuts seulement 5 072 ha (6%). Depuis 10 ans, la part de SAU détenue par les exploitations individuelles a baissé de 28% et ce sont les GAEC qui ont, à l'inverse, capté plus de surfaces avec une augmentation de 54%. Les parts exploitées par les EARL et les autres statuts reste plus ou moins stable. La tendance est donc nettement au transfert des surfaces agricoles depuis les exploitations individuelles vers les GAEC, puisque les premières ont perdu l'exploitation de 12 279 ha et que les seconds ont gagné 12 424 ha.



Répartition des UGB en fonction du statut des exploitations

Données RA 2010, 2020.

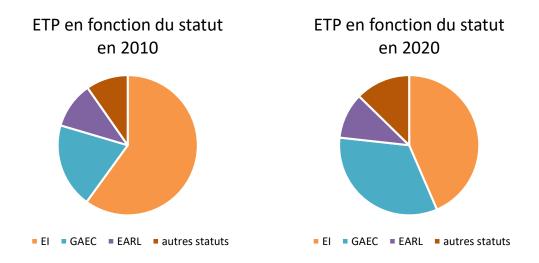
Pour les exploitations d'élevage en 2020, 54% des UGB sont détenus par des GAEC, 28% par des exploitations individuelles, 11% par des EARL et 7% par les autres statuts. Sur la précédente décennie, on note une baisse légère de la proportion des UGB détenus par les EARL (-3%) et par les autres statuts (-2%). Là encore, alors que les exploitations individuelles détenaient la plus grande part des UGB en 2010 (48%), le transfert des UGB des exploitations individuelles vers les GAEC est net. Les exploitations individuelles ont perdu la gestion de 11 730 UGB alors que les GAEC ont gagné 10 937 UGB.



Répartition des ETP en fonction du statut des exploitations

Données RA 2010, 2020.

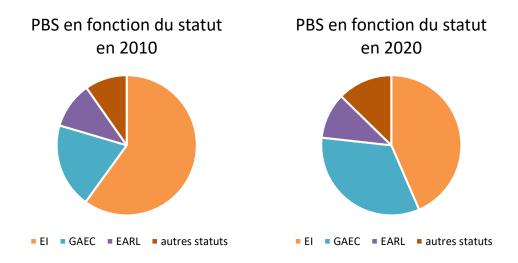
En 2020, le temps de travail agricole est majoritairement dans les exploitations individuelles (1 017 ETP, soient 44% des ETP). Il est ensuite réparti entre les GAEC (777 ETP, 33%) et, dans une moindre mesure, les autres statuts (293 ETP, 13%) et les EARL (245 ETP, 11%). Entre 2010 et 2020, la répartition des ETP en fonction du statut des exploitation a nettement évolué. Alors que les exploitations individuelles détenaient 60% des ETP, elles en ont perdu 37% soit l'équivalent de 591 ETP. Dans le même temps, les GAEC qui ne détenaient que 20% des ETP ont gagné 48%, soient 252 ETP. On tend vers un équilibrage des ETP entre ces deux catégories. Par ailleurs, mais ne manière moins nette, les EARL ont perdu 42 ETP alors que les autres statuts en ont gagné 36.



Répartition de la PBS en fonction du statut des exploitations

Données RA 2010, 2020.

En 2020, la PBS des exploitation individuelles représente 37% de la PBS totale, celle des GAEC 35%, celle des autres statuts 15% et celle des EARL 13%. Or, là encore, on note une augmentation significative de la part de PBS détenue par les GAEC lors de la précédente décennie (+42%), alors que c'est une baisse de 39% pour les exploitations individuelles. La part de PBS des EARL reste stable, la part relative aux autres statuts augmente de 3%. Le sens du transfert semble encore être marqué, de l'individuel vers le collectif.



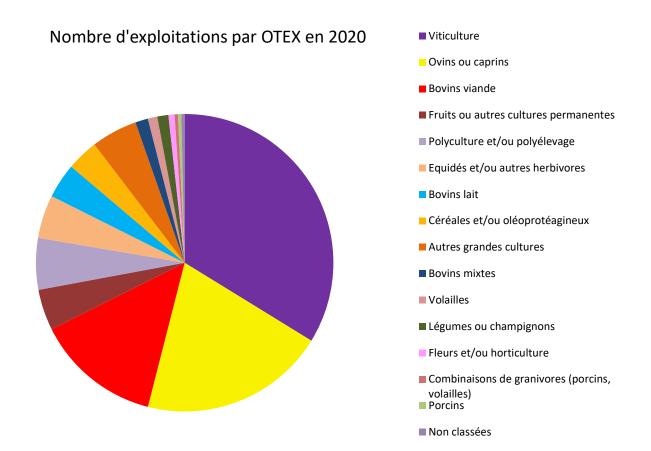
L'ensemble de ces données montre un accroissement de la part des GAEC au cours de ces dix dernières années. Cette tendance est à lier au changement juridique de 2010 qui a permis de créer des GAEC entre époux, alors que ce n'était précédemment pas possible. Cette forme juridique est plus favorable que d'autres par rapport notamment aux aides PAC, ce qui explique cet engouement.

Les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX)

Données RA 2020.

L'Orientation Technico-Economique des Exploitations (OTEX) est une nomenclature qui permet de classer les exploitations agricoles selon la ou les activités dominantes. Les exploitations peuvent avoir plusieurs OTEX.

Les exploitations agricoles peuvent être classées selon leur OTEX dominante. 34% des structures agricoles du territoire du PNR sont des exploitations viticoles (560 unités), 20% des élevages d'ovins ou caprins (335 unités), 14% des élevages de bovins viande (226 unités). Chacune des autres catégories d'OTEX ne représente pas plus de 6% des exploitations.

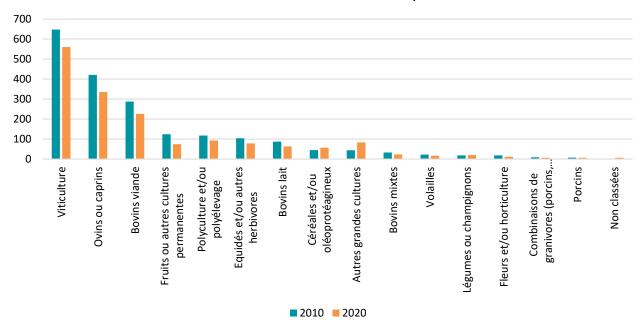


Evolution de la répartition des OTEX en fonction du nombre des exploitations

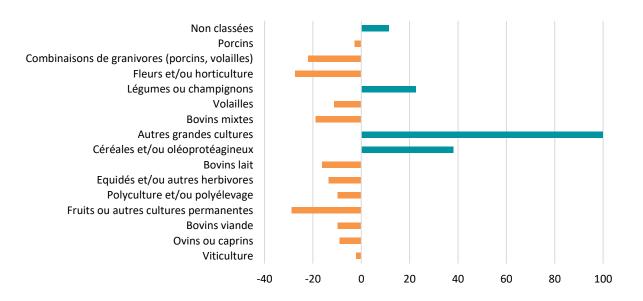
Données RA 2010, 2020.

Entre 2010 et 2020, le nombre total d'exploitations a diminué, cette baisse se retrouve logiquement dans toutes les catégories d'OTEX, cependant les variations sont plus ou moins marquées.

OTEX en fonction du nombre d'exploitations



Ce graphique illustre les évolutions relatives du nombre d'OTEX en les comparant par rapport à l'évolution moyenne du nombre d'exploitations. Le 0 ne signifie pas une stagnation du nombre d'exploitation dans la catégorie donnée d'OTEX mais un écart nul à la baisse moyenne du nombre d'exploitations qui est de -11%. Les catégories proches du 0 indiquent qu'elles sont proches d'une baisse en nombre de 11%. Les OTEX sont classées de la plus représentée en nombre d'exploitations (OTEX viticulture, placé en bas du graphique) à la moins représentée (OTEX porcins, placée en haut).



La plus forte baisse concerne les exploitations dont l'OTEX dominante est celle des fruits et des autres cultures permanentes : elles passent de 124 à 74 exploitations, soit une baisse proportionnelle de 29%. Les OTEX fleurs et/horticulture, peu nombreuses, subissent une baisse de 27% en passant de 18 à 11 exploitations. Les OTEX combinaisons de granivores (porcins, volailles) baissent également de 22%, passant de 9 à 6 structures.

La hausse la plus marquée est celle des OTEX autres grandes cultures qui double en 10 ans, passant de 44 à 83 exploitations. Les OTEX céréales et/ou protéagineux affichent une hausse relative de 38%.

Ces informations tendent à montrer une légère désaffection pour les productions animales et un attrait pour les grandes cultures.

Evolution de la répartition des OTEX en fonction de la SAU

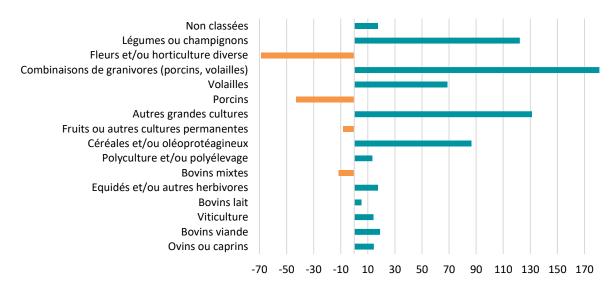
Données RA 2010, 2020

Entre 2010 et 2020, la SAU a légèrement diminuée (-1,5%). Les variations significatives des surfaces par OTEX sont bien dues à l'attrait ou au désintérêt pour ces productions elles-mêmes.

Sans surprise, ce sont les OTEX d'élevage qui valorisent le plus la SAU du territoire. Les OTEX ovins ou caprins (il s'agit principalement d'ovins sur notre territoire, le RGA ne fait pas la distinction entre ovins et caprins) utilisent le plus de SAU, 35% soient 28 535 ha. Les OTEX bovins viande utilisent 22 543 ha (28%), les bovins lait 5 739 ha (7%). Les OTEX viticulture occupent 7 926 ha, soient 10% Les autres catégories d'OTEX utilisent chacune 5% ou moins des surfaces agricoles.

OTEX en fonction de la SAU 35000 30000 25000 20000 15000 10000 5000 0 volailles bovins viande viticulture bovins lait équidés et/ou autres bovins mixtes ovins ou caprins polyculture et/ou oléoprotéagineux fruits ou autres cultures autres grandes cultures fleurs et/ou horticulture champignons non classées porcins granivores (porcins, légumes ou combinaisons de céréales et/ou polyélevage herbivores permanentes 2010 2020

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions relatives de la SAU par catégorie d'OTEX en les comparant par rapport à l'évolution moyenne de la SAU sur la même période. Le 0 ne signifie pas une stagnation de SAU dans la catégorie donnée d'OTEX mais un écart nul à la baisse moyenne de SAU qui est de -1,5%. Les catégories proches du 0 indiquent qu'elles sont proches d'une baisse en surface de 1,5%. Les OTEX sont classées de la plus utilisatrice de SAU (OTEX ovins ou caprins, placé en bas du graphique) à la moins utilisatrice (OTEX légumes ou champignons, placée en haut).



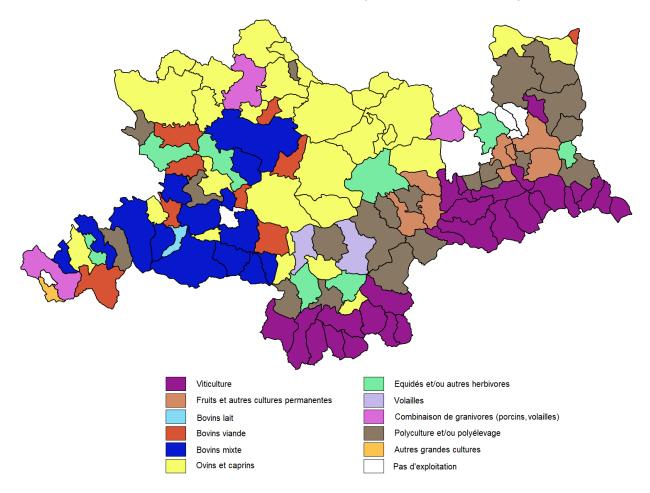
Globalement, on assiste à des hausses relatives de SAU pour la majorité des OTEX. La plus forte hausse est celle concernant l'OTEX combinaisons de granivores, qui passe de 137 ha utilisés à 362 ha, soit une augmentation de 181%. Ce nombre est à relativiser au regard des faibles surfaces concernées : les 362 ha de 2020 ne représentent que 0,4% de la SAU totale. La SAU utilisée par les OTEX autres grandes cultures a également nettement augmenté (+131%), passant de 688 à 1 469 ha, ainsi que celle des OTEX légumes ou champignons (on retiendra que ce sont des productions de légumes pour notre territoire) 122%, mais ne variant que de 16 ha à 34 ha de SAU au total. Pour les 5 OTEX les plus utilisatrices d'espace (sauf OTEX bovins lait), les augmentations se situent entre 14 et 19%. La plus forte baisse relative en SAU est celle de l'OTEX fleurs et/ou horticulture diverse, avec une perte de 69% de SAU, soit un passage de 137 à seulement 19 ha.

Les orientations technico-économiques dominantes des communes

Données RA 2020.

Pour chaque commune, il est possible de déterminer son orientation technico-économique (OTEX) dominante. Elle illustre la filière agricole principale de chaque commune en prenant en compte la PBS générée par les productions. Elle ne correspond pas nécessairement à l'orientation majoritaire des exploitations qui s'y trouvent.

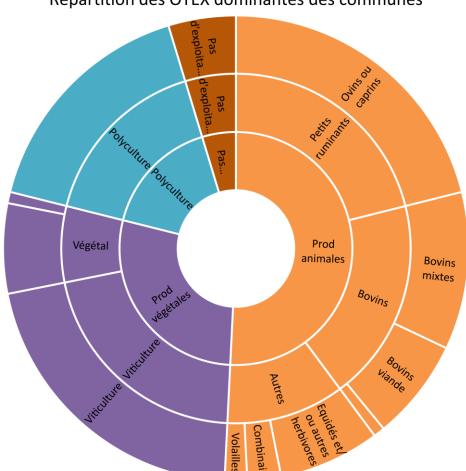
La carte ci-dessous illustre les orientations technico-économiques dominantes en 2020 par commune :



Sur la base de ces valeurs économiques, 61 communes sont dominées par l'élevage d'herbivores (dont 28 par les ovins et caprins et 24 par les bovins), 27 sont dominées par la viticulture, 21 par la polyculture ou le polyélevage.

Notons que le RGA ne fait pas la distinction entre les ovins et les caprins. Dans le territoire qui nous concerne, la majorité des élevages apparaissant dans cette catégorie sont des élevages ovins, principalement au nord du PNR, influencé par la production de lait pour la filière Roquefort.

Plus précisément, parmi les communes dominées par l'élevage bovin, seule 1 commune est dominée par la vocation laitière, 9 le sont par la vocation viande et les 14 autres ont une vocation mixte. Les équidés et autres herbivores sont dominants dans 9 communes, les combinaisons de granivores (porcins, volailles), dans 3 communes et les volailles dans 2 communes. Pour les productions végétales, les fruits et autres cultures permanentes déterminent l'OTEX majoritaire de 8 communes et 1 seule est dominée par les grandes cultures.



Répartition des OTEX dominantes des communes

Les productions animales sont l'OTEX dominante d'un peu plus de la moitié des communes (51%, 66 communes sur 129). Les productions végétales sont l'OTEX dominante de 28% des communes (36 communes), la polyculture de 16% d'entre elles (21 communes). 5% des communes (6 communes) n'ont pas d'exploitation.

Parmi les production animales, 22% des communes sont dominées par l'OTEX petits ruminants qui rassemble les ovins et les caprins, 19% le sont par des bovins, 11% par d'autres productions animales (équins, volailles, porcins).

Parmi les productions végétales, 21% des communes sont dominées par l'OTEX viticulture, 7% le sont par d'autres productions végétales (autres cultures pérennes et autres grandes cultures végétales).

Evolutions par production

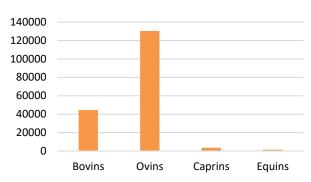
Les productions animales

Données RA 2010, 2020.

En 2020, l'activité d'élevage est présente dans 53% des exploitations du territoire (880 exploitations). En

termes de cheptels, le troupeau majoritaire est celui des ovins avec près de 130 395 têtes. Le troupeau bovin atteint les 44 423 têtes. Parmi les autres herbivores, les caprins sont 3 383 et les équins 1 336.

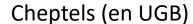
Chez les granivores et omnivores, on recense 415 truies, 122 004 poules pondeuses, 49 828 poulets de chair et coqs, 137 lapines mères. Pour l'apiculture, le nombre de ruches en 2020 est de 7 065.

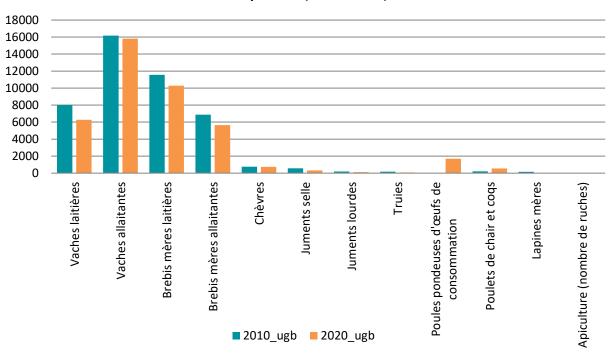


L'UGB (Unité Gros Bovin devenue Unité de Gros

Bétail) est une unité de référence basée sur les besoins nutritionnels ou alimentaires des différents types d'animaux d'élevage. L'UGB permet de comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. A chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires : 1 UGB pour un bovin de plus de 2 ans, 0,6 UGB pour un bovin de 6 moins à 2 ans, 0,15 UBG pour un ovin ou un caprin.

En 2010, les exploitations agricoles du territoire rassemblaient 71 220 UGB, toutes productions animales confondues. En 2020, elles ne comptent plus que 65 778 UGB, soit une perte de près de 8% des effectifs animaux ramenés à l'unité de référence.

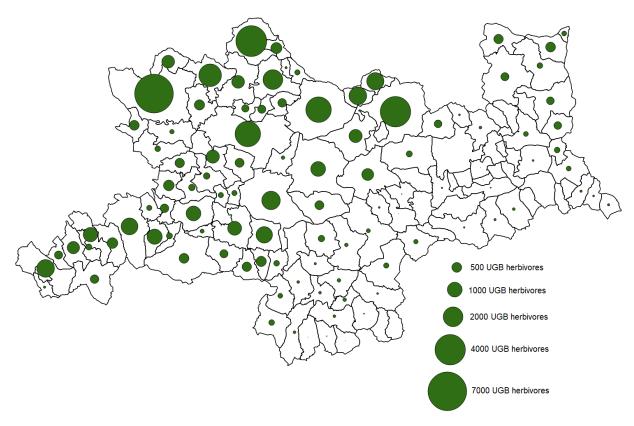


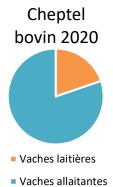


Entre 2010 et 2020, presque tous les effectifs animaux ont diminué, mais dans des proportions variables. Les moins affectés sont les vaches allaitantes et les chèvres qui ne baissent que d'environ 2%. Chez les ovins, les brebis mères laitières ont perdu 11%, tandis que les mères allaitantes ont perdu 18%. Les vaches laitières sont nettement en recul avec une baisse de près de 22%. Chez les équins, les effectifs de juments lourdes ont baissé de 38% et ceux des juments de selle 43%. Les truies ont perdu plus de la moitié de leurs effectifs (-52%). Le nombre de lapines mères s'est effondré de 85%. Seul le nombre de poulets de chair a nettement augmenté (+156%). A note enfin que le nombre de ruches a également légèrement augmenté, passant de 6 681 à 7 065 (+6%).

En 2020, la commune présentant le nombre le plus élevé d'UBG herbivores est Montredon-Labessonnié avec 7 198 UGB. Suivent ensuite : Le Masnau-Massuguiès 4 573 UGB, Murat-sur-Vèbre 4 458 UGB, Fontrieu 3 186 UGB, Lacaune 3 179 UGB et Saint-Pierre-de-Trivisy 2 436 UGB.

La carte ci-dessous illustre le nombre d'Unité de Gros Bétail par commune :

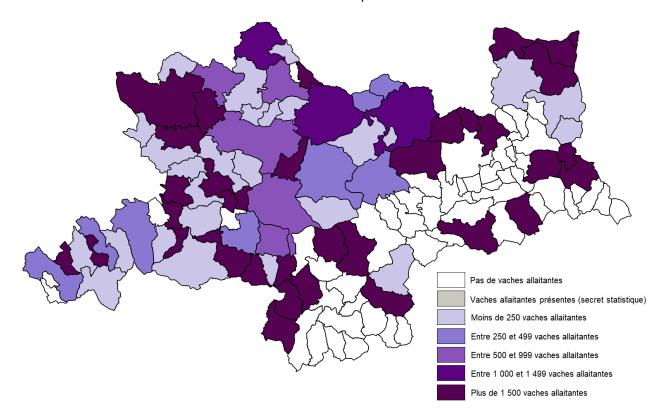




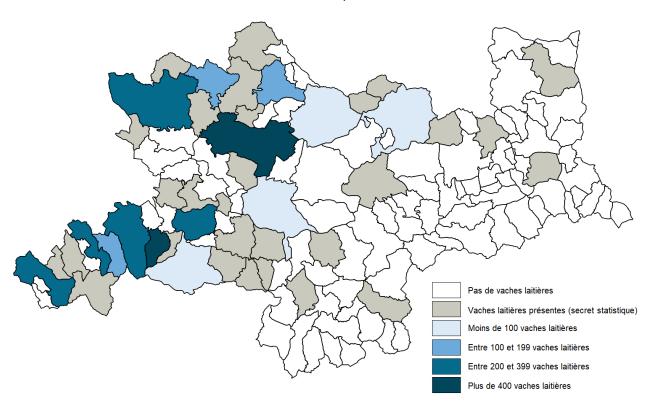
Les vaches allaitantes sont au total 17 570. 9 communes ont un cheptel supérieur à 500 têtes : Montredon-Labessonnié 1 975 têtes, Lacaune 1 344 têtes, Murat-sur-Vèbre 1 329 têtes, Le Masnau-Massuguiès 1 284 têtes, Saint-Pierre-de-Trivisy 841 têtes, Fontrieu 794 têtes, Rouairoux 747 têtes, Viane 519 têtes et Anglès 502 têtes.

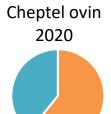
Les vaches laitières sont au total 4 326. Seule la commune de Fontrieu (637 têtes) a un cheptel supérieur à 500. 6 autres communes en ont plus de 200 : Aiguefonde (409 têtes), Montredon-Labessonnié (377 têtes), Pont-de-Larn (317 têtes), Sorèze (305 têtes), Labruguière (303 têtes), Verdalle (203 têtes).

La carte ci-dessous illustre le nombre de vaches allaitantes par commune :



La carte ci-dessous illustre le nombre de vaches laitières par commune :





Les ovins sont au total 130 395. 7 communes en ont plus de 3000 sur les territoires : Montredon-Labessonnié (10 542 têtes), Murat-sur-Vèbre (9 134 têtes), Le Masnau-Massuguiès (8 917 têtes), Lacaune (3 323 têtes), Saint-Pierre-de-Trivisy (3 312 têtes), Barre (3 270 têtes) et Fontrieu (3 170 têtes).

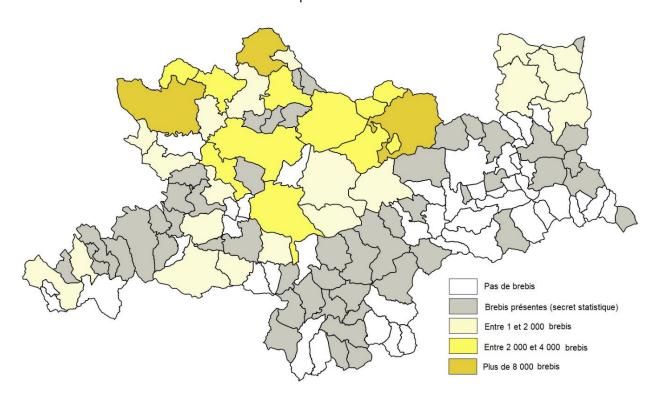
Brebis mères laitières

Brebis mères allaitantes

Cette production est principalement concentrée dans les Monts de Lacaune, le plateau des lacs, les collines du Montredonnais, les hauts cantons de l'Hérault et la haute vallée de l'Orb car ces zones sont incluses dans l'aire géographique de collecte du lait pour Roquefort, appelé le rayon de Roquefort.



La carte ci-dessous illustre le nombre de brebis par commune :



∠ ZOOM SUR : les structures d'abattage et de découpe

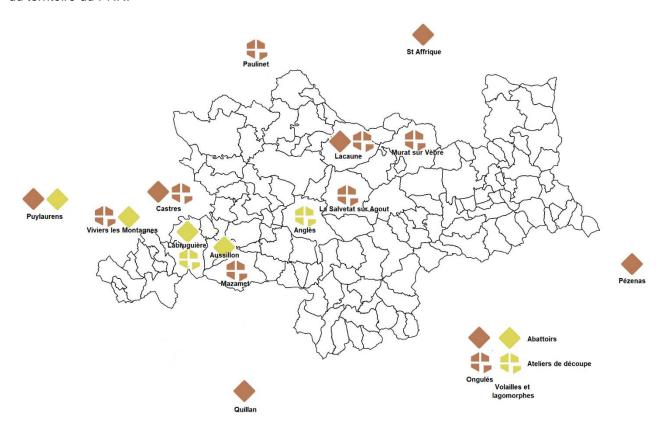
Données RMT Alimentation locale 2023, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 2024.

Les abattoirs et établissements de découpe sont divisés en grandes catégories selon le type de produits animaux. Seront présentés ici uniquement les établissements travaillant sur les denrées alimentaires d'origine animale suivantes : les viandes d'ongulés domestiques (bovins, ovins, caprins, porcins...) et les viandes de volailles et lagomorphes. Les chiffres avancés s'appuient sur la liste des établissements agréés CE conformément au règlement n°853/2004, à la date de sa consultation.

Les abattoirs d'ongulés domestiques à proximité du territoire du PNR soit on nombre de 6 : Pézenas, Castres, Lacaune, Puylaurens, Quillan (11) et Saint Affrique (12). L'abattoir de Lacaune n'est agréé que pour les porcins, tous les autres sont agréés a minima pour les bovins et petits ruminants. Les abattoirs de volailles et lagomorphes sont plus nombreux et parfois adossés à des exploitations agricoles. On en dénombre 4 dans l'Hérault et 15 dans le Tarn, dont seulement 2 dans le territoire du PNR (Aussillon et Labruguière).

Les ateliers de découpe d'ongulés domestiques sont bien plus nombreux : 7 dans l'Hérault et 36 dans le Tarn, dont 9 à Lacaune et 1 à Murat sur Vèbre (tous porcins) et 1 à Mazamet. A la périphérie du territoire, s'ajoutent à ceux-là 2 ateliers à Castres, 1 à Paulinet, 4 à Puylaurens et 1 à Viviers les Montagnes. Les ateliers de découpe de volailles et lagomorphes sont au nombre de 3 dans l'Hérault et 18 dans le Tarn, dont 1 à Anglès et 1 à Labruguière.

La carte ci-dessous donne un aperçu de la localisation de ces structures mais n'est pas exhaustive en dehors du territoire du PNR.

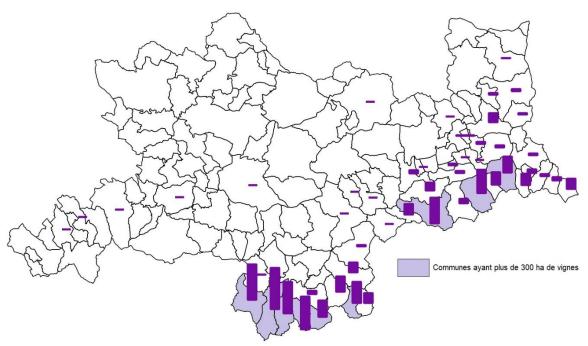


Productions végétales

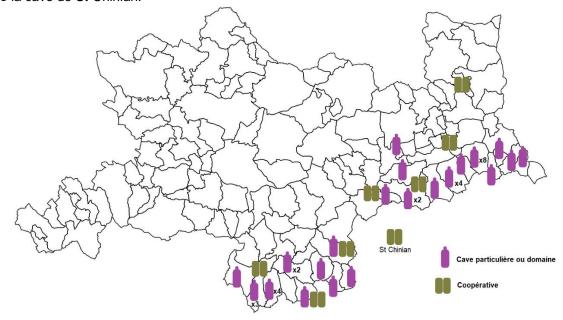
Viticulture

Données RA 2020, Hérault Tourisme 2024.

On dénombre environ 7 173 ha de vignes en 2020. Les exploitations viticoles sont localisées dans la zone méditerranéenne, principalement la vallée de l'Orb, le Faugérois, le St Chinianais et le Minervois. La commune dans laquelle on trouve le plus de surfaces en vignes est La Livinière avec 760 ha. 8 autres communes ont plus de 300 ha de vignes : Félines-Minervois (649 ha), Cesseras (600 ha), Siran (585 ha), Roquebrun (474 ha), Cabrerolles (435 ha), Aigues-Vives (393 ha), Azillanet (304 ha), Faugères (302 ha).



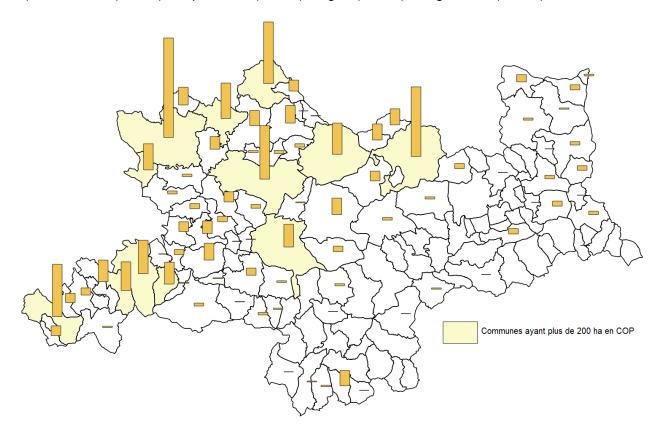
On dénombre 38 caves particulières ou domaines et 7 caves coopératives sur le territoire du PNR, auxquelles s'ajoute la cave de St-Chinian.



Céréales, oléagineux et protéagineux

Données RA 2020.

Les surfaces en COP désignent les superficies semées en céréales, oléagineux et protéagineux, soient principalement en blé, orge, maïs, colza et tournesol. Le territoire du PNR est faiblement concerné par ces cultures avec 9 357 ha recensés, soit environ 11% de sa SAU. Seule la commune de Montredon-Labessonnié dépasse les 1 000 ha (1 017 ha) indiquant le début de l'influence de la plaine albigeoise et du Ségala. 11 autres communes ont plus de 200 hectares de COP: Murat sur Vèbre (714 ha), Le Masnau-Massuguiès (631 ha), Fontrieu (549 ha), Sorèze (536 ha), Saint-Pierre de Trivisy (363 ha), Labruguière (342 ha), Lacaune (320 ha), Escoussens (294 ha), Roquecourbe (269 ha), Anglès (235 ha) et Aiguefonde (227 ha).

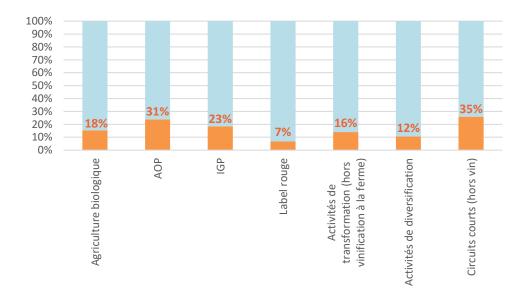


Les stratégies de différentiation

Une diversité de valorisations

Données RA 2010, 2020.

Une partie des exploitations cherche à valoriser ses produits en les différenciant et à diversifier ses activités pour améliorer ses revenus ou élargir ses circuits de vente. En 2020, la valorisation la plus fréquente est la commercialisation en circuits courts, mais cela ne concerne que 35% des exploitations. L'inscription des produits dans des démarches de labellisation (AOP, IGP, Label Rouge) ou de reconnaissances de pratiques (Agriculture Biologique) fait partie d'une stratégie de différenciation, de recherche de lien avec le terroir ou la reconnaissance d'une qualité supérieure, et représente rarement plus de 30% des exploitations.



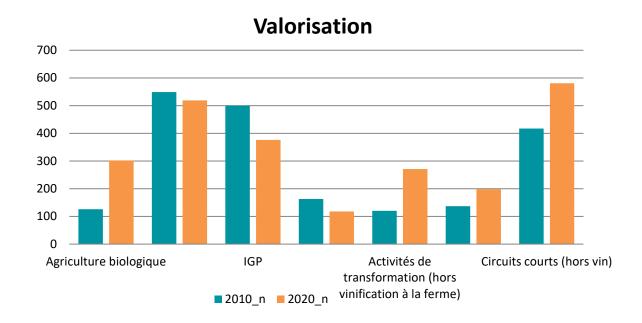
Le nombre d'exploitations en Agriculture Biologique est passé de 126 en 2010 à 302 en 2020, soit un bond de 40% avec un passage de 6 à 18% des exploitations. Les exploitations commercialisant sous AOP étaient 549 en 2010 et ne sont plus de 519 en 2020, cependant leur part augmente de quelques pourcents pour représenter en 2020 31% des structures agricoles. Les exploitations commercialisant sous IGP passent de 500 en 2010 à 376 en 2020 : la baisse est plus nette que pour les AOP, ce qui passer leur part de 25 à 23% des exploitations en 2020. Pour les exploitations engagées en Label Rouge, elles étaient au nombre de 163 en 2010, elles ne sont plus que 118, soit une très légère perte de vitesse, passant de 8% en 2010 à 7% en 2020.

Les activités de transformation à la ferme s'entendent hors vinification. Elles ont augmenté de façon très significative entre 2010 et 2020. Elles n'étaient que 120 à les pratiquer en 2010 (6%), elles sont 271 en 2020 (16%). En 2020, parmi les différentes activités de transformation existantes, on peut noter que les exploitations qui transforment ou découpent la viande sont les plus nombreuses (160 exploitations, soient 10% du total des exploitations), celles qui transforment des fruits ou légumes sont 45 (3%), celles qui transforment le lait sont 41 (2%).

En 2010, 137 exploitations (7%) pratiquaient une forme de diversification, elles sont 198 (12%) en 2020. La proposition d'hébergements touristiques ou d'activités de loisirs était présente dans 86 exploitations en 2010 et ne se retrouve que dans 71 d'entre elles en 2020. Bien que le nombre ait diminué, il est à mettre en rapport avec la diminution globale du nombre d'exploitations et montre en définitive une stabilité de cette pratique en proportion. A l'inverse, le travail à façons qui n'était proposé que dans 27 exploitations en 2010, se retrouve dans 81 exploitations en 2020. Il semble y avoir un réel engouement pour ce complément d'activité. Enfin, la

vente d'énergies renouvelables apparait dans les nouvelles formes d'activités complémentaires. Alors qu'elles n'étaient de 3 à s'y être impliquées en 2010, ce sont 27 exploitations en 2020 qui la pratiquent.

La vente en circuits courts est l'activité de valorisation la plus fréquente dans les exploitations (les données excluent le vin). Elles étaient 417 à la pratiquer en 2010, elles sont 581 en 2020. L'affection pour ce mode de vente est très significativement croissante puisque cela concerne aujourd'hui 35% des exploitations (contre 21% en 2010). Parmi ces exploitations, la vente directe concerne 24% des exploitations : elles sont 398 à la pratiquer. Ce chiffre est stable par rapport à 2010 (elles étaient 394, soient 20% des exploitations) mais, en raison de la baisse du nombre total du nombre d'exploitation, cela prouve le renforcement d'un attrait pour cette forme de commercialisation.



№ ZOOM SUR : l'accueil dans les exploitations agricoles

Données Accueil Paysan 2024, Bienvenue à la ferme 2024.

En 2024, 11 exploitations agricoles bénéficient du label « Accueil paysan » et proposent des hébergements à la ferme. Elles sont 7 dans l'Hérault et 4 dans le Tarn.

De plus, 28 producteurs sont engagés dans la marque « Bienvenue à la ferme » et proposent produits fermiers, accueil, activités ou hébergements sur place. Ils sont 18 producteurs dans l'Hérault et 10 dans le Tarn.

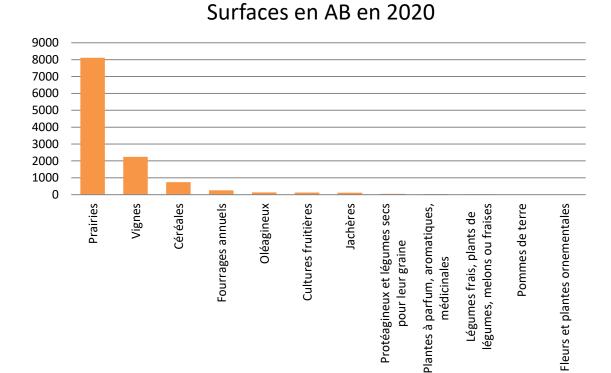
L'agriculture biologique

Les surfaces en AB en 2020

Données RA 2020.

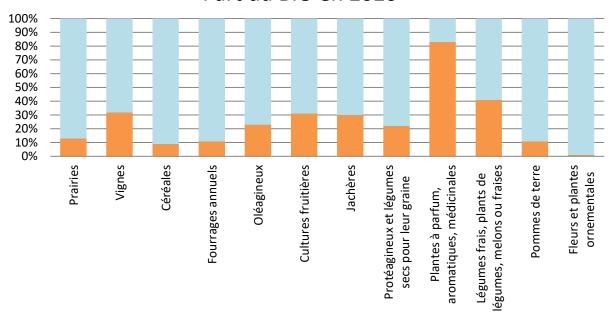
En 2020, le nombre d'exploitations engagées dans l'Agriculture Biologique (AB) est de 299. La surface en AB est de 11 954 ha et représente 15% de la SAU totale.

68% des surfaces en AB sont des prairies (8 113 ha), 19% des vignes (2 244 ha), 6% des céréales (747 ha). Pour les autres catégories, bien moins représentées, on dénombre 260 ha de fourrages annuels, 133 ha d'oléagineux, 127 ha de cultures fruitières, 120 ha de jachères, 50 ha de protéagineux et légumes secs pour leur graine, 28 ha de plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM), 24 ha de légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises, 6 ha de pommes de terre et 0,04 ha de fleurs et plantes ornementales.



En complément, il est intéressant de montrer la part de ces surfaces en AB par rapport aux surfaces totales de chaque catégorie.

Part du BIO en 2020



La culture de PPAM est en proportion la production qui cultive le plus de surfaces en AB : 83% des surfaces cultivées le sont en AB. La catégorie qui rassemble les légumes frais produit à 41% en AB. Suivent les vignes à 32%, les cultures fruitières à 31%, les jachères à 30%, les oléagineux à 23%, protéagineux et légumes secs à 22%. Les prairies, dont les surfaces sont importantes, ne sont en AB que pour 13%, les fourrages annuels que pour 11%. Les pommes de terre en AB ne représentent que 11% des surfaces cultivés, les céréales en AB 9% des surfaces et seulement 1% des surfaces en fleurs et plantes ornementales sont en AB.

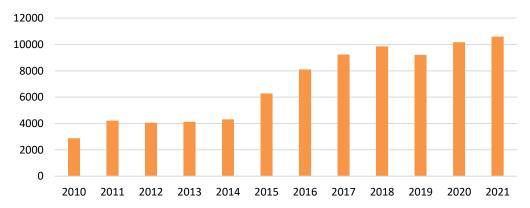
Evolution des surfaces en AB et en conversion

Agence Bio, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021.

La conversion à l'AB correspond à la période de transition d'une exploitation qui passe d'un mode de production conventionnel à un mode de production sous certification « Agriculture Biologique ». Avant d'être certifiées AB, les exploitations passent 3 années en conversion.

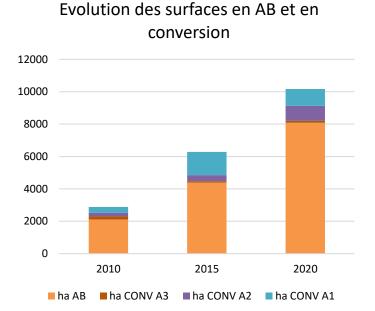
Les surfaces cumulées en AB et en conversion représentaient 2 880 ha en 2010 et atteignent 10 597 ha en 2021. La croissance est significative (plus de 3,5 fois plus en 10 années) et semble alterner accélérations, comme entre 2015 et 2018, et paliers.



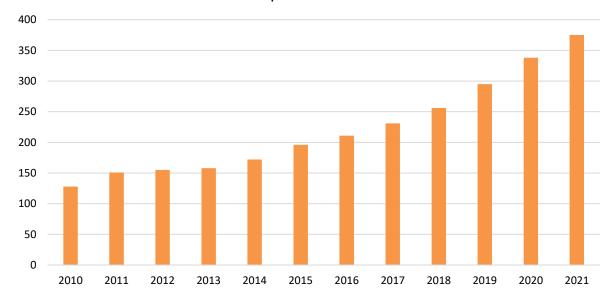


En 2010, sur les 2 880 ha engagés dans la démarche AB, 2 108 ha étaient certifiés AB, 193 ha étaient en troisième année de conversion, 217 ha en deuxième année et 362 ha en première année. En 2020, sur les 10 171 ha en AB, 114 ha étaient en troisième année, 929 ha en deuxième année et 1 043 ha en première année.

Le nombre de producteurs est en croissance linéaire et est passé de 128 en 2010 à 375 en 2021 (multiplié par 3 environ).



Evolution du nombre de producteurs en AB et en conversion

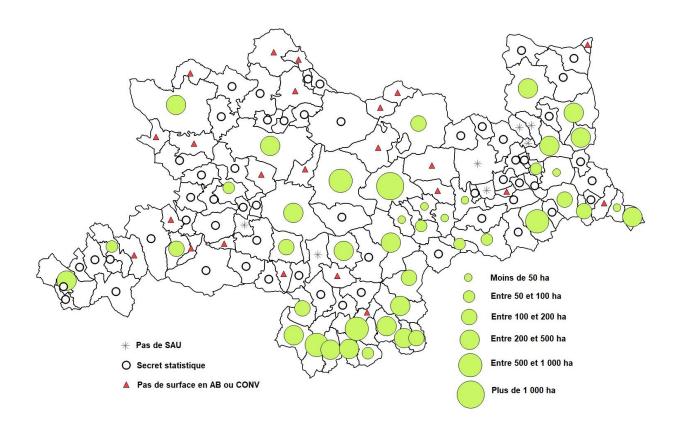


Répartition géographique des surfaces en AB et en conversion

Agence Bio, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021.

La carte ci-dessous indique, pour chaque commune, les surfaces engagées en AB et en conversion.

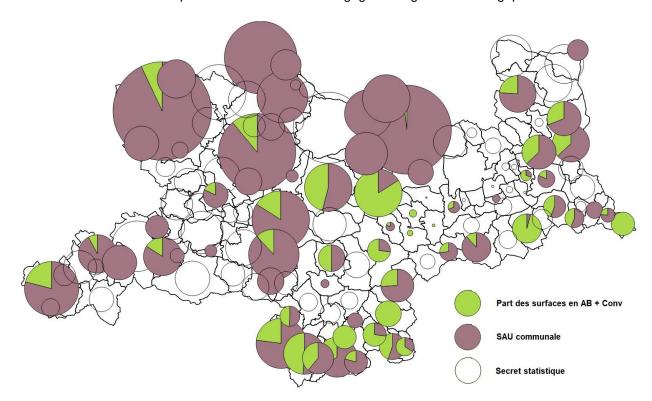
Note : Le secret statistique est appliqué assez souvent sur cette donnée. Cependant, s'il y a secret statistique cela signifie que le nombre d'exploitations en AB ou en conversion est faible.



La commune ayant le plus de surfaces inscrites dans des démarches d'agriculture biologique est Fraïsse sur Agout avec 1 220 ha. 4 autres communes ont plus de 500 ha : La Salvetat sur Agout (658 ha) pour la zone d'élevage, puis Minerve (548 ha), La Livinière (537 ha) et Cabrerolles (524 ha) pour la zone viticole. D'une manière générale, le secteur viticole est plutôt bien engagé dans ces démarches.

Toutefois, 23 communes ont de la SAU mais n'ont pas de surface en AB ni en conversion. Parmi elles, 9 ont une SAU d'au moins 500 ha. Les 5 communes suivantes ont plus de 1 000 ha de SAU mais n'ont pas le moindre hectare engagé en AB ni en conversion : Viane, Moulin-Mage, Barre, Nages et surtout Le Masnau-Massuguiès, qui compte tout de même 3 355 ha de SAU.

La carte ci-dessous illustre la part de SAU communale engagée en agriculture biologique :



Les productions animales en AB

Données RA 2020, Agence Bio, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021.

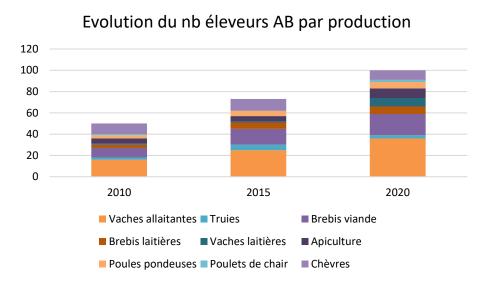
En 2020, sur les 880 exploitants ayant un cheptel, 108 sont en AB.

Sur les 456 élevages ayant des bovins, 49 sont en AB (11%), parmi ces derniers, seuls 10 sont à vocation laitière. Sur les 381 élevages d'ovins, 33 sont en AB (9%), mais ce sont très majoritairement des élevages allaitants (28). Seuls 5 élevages en AB ont des brebis laitières. Sur les 62 élevages caprins, 10 sont en AB (16%). Chez les équins, 46 élevages sur les 135 sont en AB (34%). Parmi les 29 élevages ayant des porcins, 8 sont en AB (27%). Sur les 100 élevages ayant des volailles, 11 sont en AB (11%) : ces derniers sont tous des élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation, mais pas de poulets de chair. Aucun des élevages ayant des lapins n'est dans une démarche d'agriculture biologique. Enfin, sur les 40 exploitations ayant des ruches, 10 sont en AB (25%).

50 producteurs ayant des productions animales étaient engagés en AB en 2010. Ils étaient 72 en 2015 et 117 en 2021. L'accroissement semble plutôt linéaire.

La part en AB de la plupart des types d'élevages a tendance à rester stable depuis 10 ans : c'est le cas des

porcins, des brebis viande (qui oscillent autour de 20% du total des exploitations en ayant), des brebis laitières (autour 7%), de l'apiculture (autour de 9%), poules pondeuses (autour de 6%). En revache, on note une attraction pour le BIO pour les élevages de vaches allaitantes (passage de 32% à 36% des élevages) à l'inverse et désaffection pour l'AB pour les élevages de chèvres qui passent de 20% en AB à 9%.



La résilience alimentaire du territoire

Données CRATer 2024.

CRATer (Calculateur pour la Résilience Alimentaire des Territoires) est un outil numérique de sensibilisation et d'aide au diagnostic de la résilience alimentaire des territoires.

Note: Les données ci-dessous sont basées sur le périmètre classé du PNR (118 communes) et s'appuient sur le RA 2020, le Registre Parcellaire Graphique (IGN, 2017) et les données de Population (INSEE, 2017).

Il analyse plusieurs paramètres dont deux sont présentés ci-dessous : la capacité de production des terres agricoles et l'adéquation théorique entre productions sur le territoire et consommation par ses habitants.

Note: Avant de présenter les chiffres de cette partie, il est important de préciser que le territoire du PNR n'est pas isolé. Faire correspondre la production agricole d'un territoire avec la consommation locale de ce même territoire est une approche théorique à prendre comme telle. Dans la pratique, tout territoire doit s'affranchir de ses limites géographiques. Les habitants des grandes métropoles ne peuvent pas être nourris par les terres de leur territoire de résidence: les espaces ruraux doivent nourrir leurs habitants mais aussi ceux des métropoles qui les entourent.

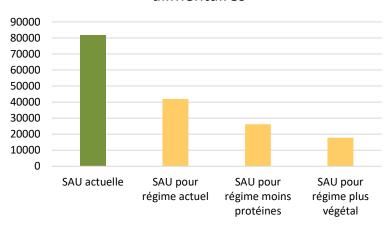
Capacité de production des terres agricoles

Cet indicateur permet d'appréhender la capacité de production du territoire. Il ne prend en compte que la surface agricole et non le type de productions qu'elles supportent. Cette capacité de production dépend du régime alimentaire de la population. Les surfaces nécessaires par habitant pour les différents régimes alimentaires évalués sont : 4 000 m² pour le régime alimentaire actuel (80 g de protéines par jour dont un tiers végétales), 2 500 m² pour un régime alimentaire moins riche en protéines et produits animaux (60 g de protéines par jour dont deux tiers végétales) et 1 700 m² pour un régime alimentaire très végétal.

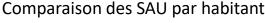
Une SAU du territoire de 81 716 ha couvre très largement les besoins des habitants quels que soient les régimes. 41 978 ha suffiraient pour des habitants avec un régime inchangé, 26 236 ha pour une régime moins riche en protéines et 17 840 ha pour une régime plus végétal.

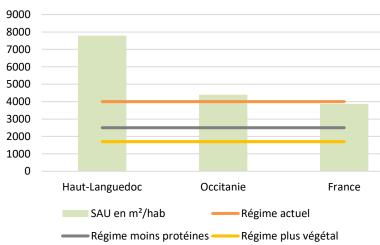
Avec 7 787 ha par habitant (81 716 SAU pour 104 944 habitants), la surface agricole du territoire est nettement suffisante pour répondre aux besoins alimentaires de ses habitants en considérant que ceux-ci conservent leur régime alimentaire actuel (+195%). La

SAU nécessaire en fonction des régimes alimentaires



surface serait plus de quatre fois celle nécessaire pour assouvir les besoins des habitants avec un régime plus végétal.





Le Haut-Languedoc dispose de nettement plus de surfaces agricoles par habitant que l'Occitanie ou la France. Cette illustration est tout à fait logique puisque notre territoire ne compte pas de grandes métropoles et la densité d'habitants (32 hab/km²) est significativement plus faible qu'en Occitanie (82 hab/km²) et en France (106 hab/km²).

Notons tout de même que les surfaces agricoles de la France

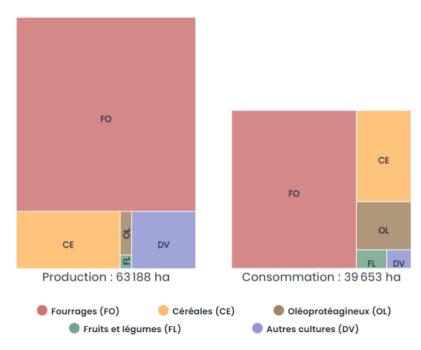
suffisent à peine à couvrir les besoins alimentaires des habitants pour un régime alimentaire actuel.

Adéquation théorique entre production et consommation

Cet indicateur représente la part de la consommation du territoire qui pourrait en théorie être couverte par sa propre production. Il ne s'agit pas de la part de consommation réellement couverte par la production locale : les flux logistiques sont aujourd'hui totalement dissociés de la disponibilité locale. En effet, à l'échelle d'un bassin de vie, presque toute la production est généralement exportée et tous les biens consommés sont importés depuis d'autres territoires.

La consommation du territoire est obtenue à partir d'évaluations de consommations par types produits, pour l'assiette actuelle d'un Français moyen et représente les produits alimentaires transformation (application Parcel). Pour chaque produit, les valeurs sont ensuite traduites en hectares de SAU par types de cultures. Pour les produits de l'élevage, les cultures destinées à l'alimentation animale selon issues de ratios régionaux

Le diagramme ci-contre illustre l'écart entre production et consommation pour le territoire avec le détail par groupes de cultures.



Dans le détail, les 48 796 ha de

fourrages produits sont largement supérieurs aux 27 578 ha qui seraient nécessaires. La part des prairies permanentes existantes (27 065 ha) correspond quasiment aux besoins de consommation (25 729 ha). Ce sont surtout les fourrages annuels qui créent l'excédent de surfaces fourragères.

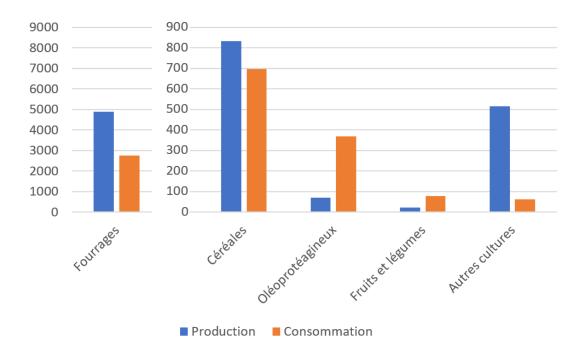
Pour les céréales, la production globale correspond relativement bien à la consommation potentielle. Cependant, il est difficile de différencier dans la production ce qui est destiné à l'alimentation humaine ou animale. Alors que les besoins en consommation demanderaient 2 676 ha de céréales pour l'alimentation humaine et 4 297 h pour l'alimentation animale, on sait que le territoire du PNR produirait 160 ha de blé dur (alimentation humaine). Pour les autres céréales produites, il est impossible de savoir à qui elles sont destinées mais elles doivent l'être en grande majorité pour les animaux : orge (2 140 ha), maïs grain (277 ha), blé tendre (1 170 ha).

La production du territoire est nettement déficitaire par rapport aux besoins en oléoprotéagineux. Mise à part la production de légumineuses graines (201 ha) qui est en accord avec les besoins (165 ha), les surfaces en oléoprotéagineux à destination de l'alimentation humaine devraient atteindre 1 262 ha. Or, nous produisons surtout du tournesol (237 ha) et du colza (166 ha) dont on ne connaît pas le devenir.

La production de fruits et légumes (220 ha) est nettement inférieure aux besoins de consommation (783 ha). Nous produirions 106 ha de fruits sur les 282 ha nécessaires (38%) et 76 ha de fruits à coque sur les 163 ha nécessaires (47%) mais c'est très nettement la production de légumes qui fait défaut avec seulement 37 ha en production contre les 338 ha (moins de 11%) qui seraient nécessaires à la consommation du territoire.

Enfin, la surface en autres cultures est très nettement supérieure aux besoins. Nous ne pouvons logiquement pas produire les 384 ha de betterave sucrière qui seraient nécessaires à nos besoins car les bassins de transformation sont trop éloignés mais nous ne produisons que 77 ha de pommes de terre sur les 223 ha qui seraient nécessaires (35%). En revanche, nous avons 75 ha en oliviers alors que nous ne nécessiterions que 23 ha. Cependant, à l'inverse des betteraves, notre territoire dispose des ressources convenables à cette production. Ce qui déséquilibre cette catégorie est liée à la présence de 4 953 ha de vigne : il va de soi que la production du territoire est largement supérieure aux besoins de consommation. C'est une caractéristique intrinsèque de cette production qui mise sur l'export et non la proximité pour sa commercialisation.

Au regard de ses caractéristiques, il est logique que notre territoire soit excédentaire en production de viandes et de vins. L'export hors de notre territoire de ces produits participe à son économie et génère des échanges, de la même manière que nous bénéficions de productions exportées d'autres territoires eux-mêmes plus favorables.



Etude spécifique de la déprise agricole

Données RA 2010, 2020.

La caractérisation de la déprise agricole peut s'appuyer sur deux paramètres distincts :

- le nombre d'exploitations : auquel cas nous évaluons la dynamique de l'emploi agricole et des filières, la vitalité de la transmission des structures
- les surfaces agricoles : auquel cas nous évaluons l'effet de la fermeture des paysagères, la capacité de l'agriculture à maintenir les paysages ouverts

Localisation de la déprise à partir du nombre d'exploitations

Evolution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020

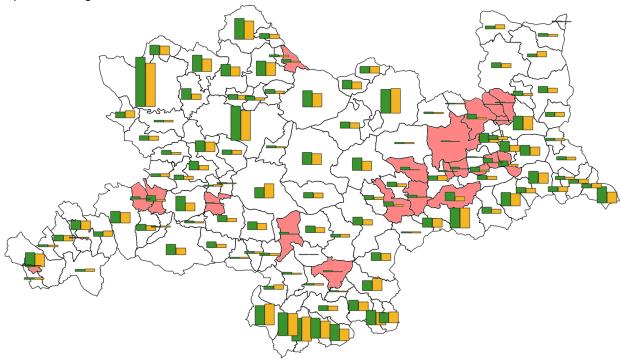
Sur cette période, la plupart des communes a perdu des exploitations (97 communes, 75 %) :

- 21 communes ont perdu plus de 50% de leurs exploitations
- 22 communes ont perdu entre 31 et 50% de leurs exploitations
- 54 communes ont perdu entre 1 et 30% de leurs exploitations
- 16 communes ont un nombre d'exploitation stable
- 16 communes ont gagné des exploitations

Les cartes suivantes permettront de mieux localiser les communes particulièrement concernées par la déprise (plus de 30% de perte du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020).

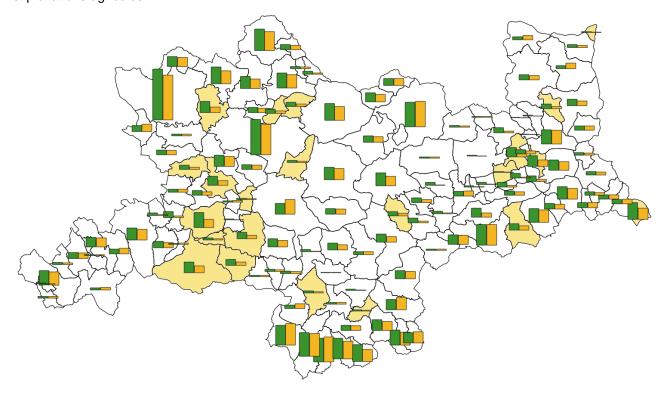
Perte de plus de 50% du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020

Sur la période 2010-2020, 21 communes (en rouge sur la carte) ont perdu plus de la moitié de leurs exploitations agricoles.



Perte entre 30% et 50% du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020

Sur la période 2010-2020, 22 communes (en jaune sur la carte) ont perdu entre 31% et 50% de leurs exploitations agricoles.



Localisation de la déprise à partir de la surface

Evolution de la SAU entre 2010 et 2020

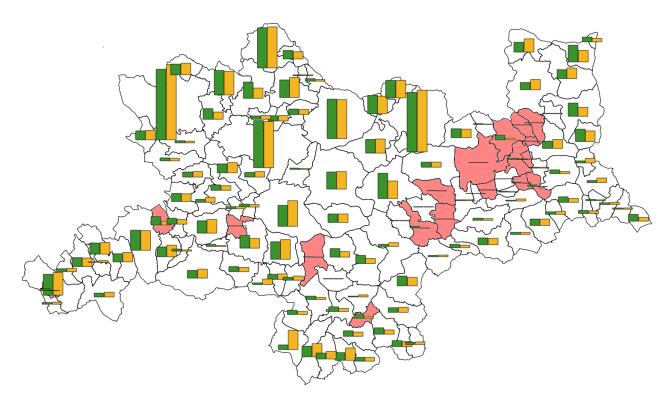
Sur cette période, 73 communes ont perdu de la SAU (57%) mais 56 en ont gagné (43%) :

- 18 communes ont perdu plus de 50% de leur SAU
- 19 communes ont perdu entre 30 et 50% de leur SAU
- 15 communes ont perdu entre 15 et 30% de leur SAU
- 21 communes ont perdu entre 0,1 et 15% de leur SAU
- 30 communes ont gagné entre 0,1 et 15% de la SAU
- 13 communes ont gagné entre 15 et 30% de la SAU
- 3 communes ont gagné entre 30 et 50% de la SAU
- 10 communes ont gagné plus de 50% de la SAU

Les cartes suivantes permettront de mieux localiser les communes particulièrement concernées par la déprise (plus de 15% de perte de SAU entre 2010 et 2020).

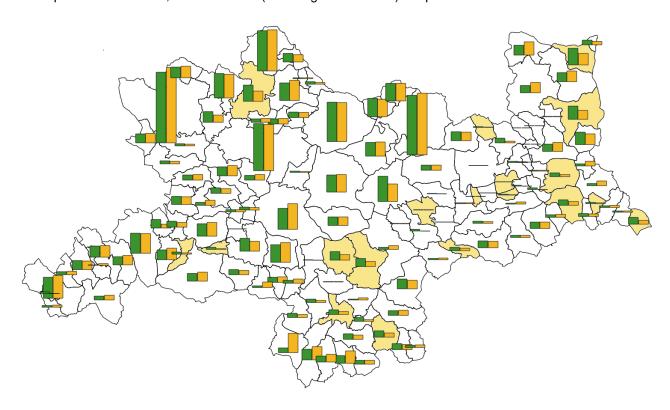
Perte de plus de 50% de la SAU entre 2010 et 2020

Sur la période 2010-2020, 18 communes (en rouge sur la carte) ont perdu plus de la moitié de leur SAU.



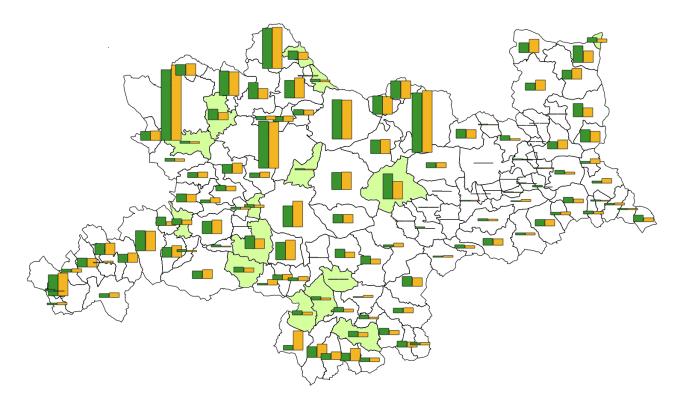
Perte entre 30 et 50% de la SAU entre 2010 et 2020

Sur la période 2010-2020, 19 communes (en orange sur la carte) ont perdu entre 30% et 50% de leur SAU.



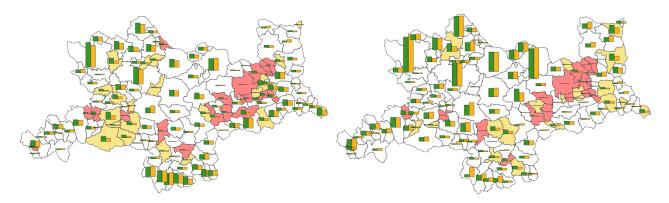
Perte entre 15 et 30% de la SAU entre 2010 et 2020

Sur la période 2010-2020, 15 communes (en vert sur la carte) ont perdu entre 15% et 30% de leur SAU.

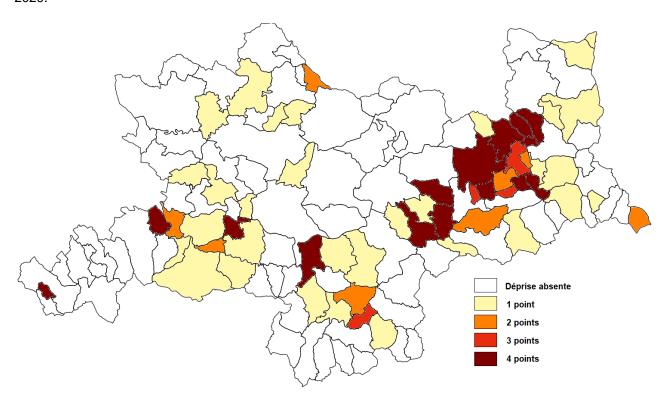


Communes prioritaires pour la lutte contre la déprise

En résumé, si l'on met en parallèle les deux cartes localisant les déprises les plus importantes en nombre d'exploitations (à gauche) et en SAU (à droite) on constate que les secteurs principaux marqués par la déprise sont ceux de la moyenne vallée de l'Orb, des avant-monts, du Caroux et du bassin mazamétain.



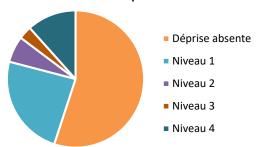
En attribuant de 1 point aux communes apparaissant une seule fois dans la catégorie de pertes de 30 à 50% quel que soit le référentiel et jusqu'à 4 points aux communes ayant perdu plus de 50% en nombre d'exploitations et en surfaces, on aboutit à une carte de prévalence de la déprise agricole sur la période 2010-2020.



On peut considérer que la déprise est absente de 71 communes, légère dans 31 communes (niveau 1), moyenne dans 8 communes (niveau 2), forte dans 4 communes (niveau 3) et très forte dans 15 communes (niveau 4).

C'est probablement dans les 27 communes de niveau 2 ou supérieur (21% des 129 communes) que l'action contre la déprise agricole doit être prioritairement ciblée.

Répartition des communes en fonction de leur niveau de déprise



Analyse synthétique

Le territoire du Parc naturel régional des Haut-Languedoc bénéficie d'une richesse agricole diversifiée, qui constitue un atout majeur pour répondre aux enjeux agricoles et environnementaux de demain. Ce territoire, marqué par une grande variété de climats, de sols et de paysages, offre un potentiel important pour le développement de filières agricoles durables et innovantes. Cependant, comme de nombreux territoires ruraux, il doit faire face à des défis croissants, tels que le re nouvellement des générations, le changement climatique, la pression foncière et la nécessité d'adapter ses pratiques agricoles aux nouvelles attentes sociétales.

Réalisée en collaboration avec les partenaires techniques, l'analyse AFOM² ci-dessous permet de dresser un état des lieux complet des forces et des vulnérabilités du secteur agricole. Elle met également en lumière les opportunités offertes par l'évolution des filières, ainsi que les menaces qui pèsent sur la pérennité et la durabilité des pratiques agricoles. Enfin, les principaux enjeux auxquels le territoire devra faire face ont été identifiés et des objectifs stratégiques sont proposés pour accompagner une transition agricole qui respecte à la fois les contraintes environnementales et les aspirations des acteurs locaux.

Les atouts du territoire

Les ressources

- Une SAU (Surface Agricole Utile) de plus de 80 000 ha, dont des terres labourables, offrant une large base pour le développement agricole
- La diversité des climats, sols et altitudes, créant des microclimats propices à une variété de cultures
- Une ressource en eau disponible (sous condition), soutenant les productions agricoles
- Des terres peu chères, relativement protégées par rapport à d'autres zones plus intensifiées
- Un bassin de consommation important (500 000 habitants), situé dans un carrefour de consommation (Narbonne, Carcassonne, Toulouse, Montpellier)

Le soutien et l'accompagnement pour les porteurs de projets

- L'existence d'outils collectifs locaux, comme les fermes collectives, le Point Info Installation, Terres de Liens, ATAG, et autres structures d'accompagnement prêtes à soutenir les projets agricoles
- La sensibilisation des élus et des acteurs locaux à la reprise agricole, avec des dispositifs qui facilitent l'accompagnement des porteurs de projets

² AFOM: Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

- Des structures d'accompagnement existantes facilitent le passage à l'acte pour les jeunes agriculteurs et les porteurs de projets hors cadre familial en recherche de sens
- Une volonté d'investir de la part des acteurs locaux, avec des dynamiques positives en termes de coopération et de mise en œuvre d'initiatives résilientes (ex : circuits de proximité)

Le développement des filières et leur durabilité

- La croissance de l'agriculture biologique (AB), avec un triplement du nombre de producteurs en 10 ans et une augmentation des circuits courts (de 21% à 35% en 10 ans)
- Une structuration des filières existantes (PPAM, AOP, IGP) qui favorise leur développement économique et leur pérennité
- La mise en place de systèmes résilients, valorisant les ressources locales pour répondre à la demande des consommateurs et se protéger contre les aléas climatiques
- Des produits de saison et circuits de proximité, assurant une rémunération juste pour les producteurs

Les leviers locaux

- L'existence de logements vacants mobilisables et documents d'urbanisme pour soutenir le développement agricole et les projets d'installation
- Des initiatives individuelles et collectives qui renforcent les systèmes agricoles locaux, les rendent plus résilients aux risques économiques et environnementaux mais restent peu développées
- Une réglementation (ZAN) et des documents d'urbanisme pouvant protéger l'usage agricole des terres

Les faiblesses du territoire

L'érosion du nombre d'agriculteurs et de la SAU dans certaines zones

- Une baisse significative du nombre d'agriculteurs : réduction de 75 % en 50 ans, avec une très forte proportion de chefs d'exploitation de plus de 55 ans
- De nombreux agriculteurs ne sont pas préparés à la transmission, et les cédants ne répondent pas toujours aux attentes des jeunes porteurs de pro
- Des surfaces agricoles qui chutent dans le sillon médian (entre -25 et -35% en 10 ans)

L'accès au foncier

- La difficulté d'accès au foncier agricole, avec spéculation et rétention des terres qui freinent l'installation de nouveaux exploitants
- Le foncier est parfois acheté par des acteurs extérieurs, ce qui fragilise le maintien d'une agriculture locale

Le déclin des productions locales et la transmission des exploitations

- La sous-production de fruits et légumes par rapport aux besoins (seulement 38 % des besoins en fruits et 11 % en légumes couverts)
- Des filières originales faiblement développées, ce qui limite les opportunités de diversification
- Une offre cédante qui ne correspond pas à la demande de porteurs de projets (incompatibilité des besoins)
- Des agriculteurs double actifs pour garantir la viabilité de leur exploitation
- Des agriculteurs qui ne souhaitent pas transmettre à leurs enfants pour leur éviter les mêmes difficultés

La gouvernance

- La multiplicité des acteurs dans le secteur agricole, compliquant la coordination des actions et la visibilité des rôles
- Le manque de réseaux de coopération, de visions partagées et de chefs de file capables de piloter des projets collectifs et inclure les agriculteurs isolés
- La difficulté à mettre en place des visions politiques communes en raison de cette multiplicité des acteurs et du manque d'organisation et de coordination

Les problèmes d'attractivité et de viabilité

- Des métiers agricoles peu attractifs en raison de la lourdeur des contraintes, notamment des horaires de travail et de la pression économique
- Une rémunération souvent insuffisante pour les agriculteurs, notamment dans les circuits longs ou dans les filières en difficulté (comme la filière laitière ou la viticulture)
- Des conditions de travail difficiles et manque de visibilité des métiers agricoles, freinant l'attractivité des carrières dans ce secteur

La concentration des exploitations et l'augmentation des coûts

- L'augmentation de la taille économique des exploitations, mais qui ne se traduit pas toujours par une amélioration des conditions de travail ou de la rentabilité
- Les coûts des intrants (carburant, équipements, etc.) qui pèsent sur la viabilité économique.
- La course à l'agrandissement et la dépendance aux aides publiques

Les opportunités à saisir

Le renouvellement des générations et les nouveaux porteurs de projets

- La diversification des trajectoires de reprise agricole avec des créations d'entreprises en hausse, répondant à des modèles nouveaux
- La diminution des transmissions à l'identique et émergence de nouveaux modèles adaptés aux attentes des jeunes agriculteurs

L'adaptation au changement climatique, l'exploitation des microclimats

- Un territoire avec des microclimats variés, offrant des opportunités de diversification des productions qui n'ont pas toujours besoin de grandes surfaces pour être rentables
- Le dérèglement climatique : la méditerranéïsation offre de nouvelles possibilités pour certaines cultures
- Des sols globalement protégés et peu sur-travaillés, favorisant une agriculture plus respectueuse de l'environnement

Les marchés de niche et la relocalisation de la production

- La forte demande pour des produits locaux, saisonniers, non industrialisés, avec une relocalisation des circuits alimentaires
- Un maraîchage à développer pour répondre aux besoins non pourvus aujourd'hui
- Des marchés de niche en plein essor, correspondant à une évolution des attentes des consommateurs, encore peu développés
- Les aides PAC et le soutien institutionnel pour accompagner la transition vers des modèles agricoles plus durables et diversifiés

Le développement de nouvelles technologies et des pratiques agricoles

- L'agrivoltaïsme : comme éventuelle option pour la remise en exploitation de terrains inexploités grâce à la combinaison de l'agriculture et de la production d'énergie solaire
- Des systèmes agricoles résilients basés sur des pratiques innovantes et une meilleure gestion des ressources locales

La coopération et les synergies locales

- Une coopération territoriale renforcée autour de projets collectifs tels que le Pacte Haies, favorisant la coopération entre les différents acteurs agricoles, environnementaux et économiques
- La volonté d'actions collectives avec des énergies nouvelles pour faire face aux défis du territoire à long terme

Les menaces à prendre en compte

La vulnérabilité face aux changements climatiques

- Le dérèglement climatique (températures extrêmes, jours échaudants, sécheresses, pluies intenses) qui impacte fortement la production agricole et la disponibilité en eau
- La méfiance par rapport aux impacts de la méditerranéïsation, et des précipitations mal réparties qui rendent les productions plus fragiles
- Des secteurs dans lesquels l'agriculture pourrait être difficile voire impossible

La dépendance aux aides de la PAC et l'instabilité des financements

- Une dépendance trop forte à la PAC, ce qui rend les systèmes agricoles vulnérables en cas de baisse des subventions ou de modifications des politiques agricoles
- Des aides PAC limitées (notamment de soutien à des pratiques agroécologiques et pour l'agriculture biologique), avec une dégressivité dans le soutien qui peut décourager les producteurs, notamment pour les petites unités agricoles
- La concurrence accrue pour les financements disponibles et perte de crédibilité pour les porteurs de projets

La perte de connexion à l'agriculture et à la terre

- Une société moins liée à la terre et à l'activité agricole, ce qui créé un décalage entre les besoins agricoles et les attentes de la société qui connait une crise de confiance sur la production agricole
- La difficulté à installer des activités agricoles dans des territoires où elles ont été négligées, avec des logements vacants non adaptés aux aspirations des porteurs de projets agricoles
- Une faible représentativité des agriculteurs dans les responsables politiques locaux

Les problèmes de compétitivité et de pression économique

- Les crises géopolitiques, dépendance aux marchés mondiaux, et augmentation des coûts des intrants qui affectent la rentabilité des exploitations
- La pression sur les objectifs énergétiques et les exigences environnementales, générant des conflits d'usages et des tensions entre les différents acteurs du secteur

La concurrence pour l'achat de terres agricoles

- L'augmentation du coût d'achat des terres agricoles, avec une concurrence accrue de sociétés externes ou d'investisseurs, qui achètent des terres dans des zones stratégiques pour d'autres usages
- Le risque que des terres agricoles soient achetées par des acteurs extérieurs, sans valeur ajoutée pour l'agriculture locale

Le manque de vision à long terme et fragmentation des initiatives

- Le manque d'organisation et de vision commune, notamment en raison de la multiplicité des schémas, des acteurs et des limites administratives
- Le risque de perte de motivation chez les porteurs de projets en raison de la confusion et du manque de soutien coordonné
- La perte d'énergie, de crédibilité, et de financement public, notamment dans le cadre de projets agricoles collectifs où les acteurs ne trouvent pas toujours une valeur ajoutée commune

Les enjeux et objectifs pour demain

La transmission agricole et le renouvellement des pratiques sont des enjeux majeurs pour assurer la pérennité des exploitations et garantir la durabilité des systèmes agricoles. Face aux évolutions sociales, économiques et environnementales, il est essentiel de répondre aux défis liés à la gestion du foncier, à l'attractivité du métier, ainsi qu'à l'adaptation des pratiques agricoles aux nouvelles contraintes climatiques. Les objectifs définis cidessous visent à répondre à ces enjeux en mettant en place des solutions concrètes et adaptées aux besoins des acteurs du territoire.

La pérennité des exploitations agricoles

- Travailler avec les futurs cédants pour faciliter les transmissions agricoles, en proposant un accompagnement technique et social afin de garantir le succès des transmissions et éviter les échecs
- Créer des diagnostics multicritères sur la transmissibilité des exploitations, au-delà de la simple valeur économique, pour s'assurer que les exploitations soient réellement transmissibles et viables sur le long terme

La confiance des cédants dans le processus de transmission

- Répondre aux besoins des cédants en fournissant des garanties solides pour assurer le bon déroulement de la transmission
- Accompagner particulièrement les cédants et les porteurs de projets dans le cadre d'une transmission progressive, de manière à assurer une continuité dans la gestion des exploitations

L'attractivité du métier agricole et la qualité de vie des agriculteurs

- Redorer l'image de l'agriculture, notamment en valorisant la profession par des améliorations sur la rémunération, les conditions de travail (temps de travail, congés), et en communiquant sur la possibilité d'être épanoui dans ce métier
- Soutenir un revenu minimum garanti pour les agriculteurs, afin d'assurer leur autonomie financière
- Rendre les structures agricoles plus vivables et adaptées aux individualités, en travaillant sur la pluriactivité et en facilitant les reconversions professionnelles

Le renouvellement des générations agricoles

- Accompagner spécifiquement les porteurs de projets en création d'activité agricole, en tenant compte de leurs besoins spécifiques
- Travailler sur l'offre de logement et de foncier pour rendre l'installation plus accessible, y compris pour les porteurs de projets non issus du milieu agricole
- Créer des zones agricoles destinées à l'installation, telles que les zones artisanales, avec des équipements et infrastructures communes pour faciliter l'activité agricole

L'adaptation de l'agriculture face aux changements climatiques et environnementaux

- Anticiper et prévenir les risques liés à la gestion de l'eau et les conflits d'usages associés, en intégrant des pratiques agricoles adaptées, comme l'irrigation traditionnelle ou la sélection de variétés et races résistantes au climat
- Valoriser des productions respectueuses de l'environnement (telle la viande à herbe) et accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles durables et résilientes face au changement climatique
- Soutenir les formes collectives et valoriser les démarches innovantes
- Intégrer des projets d'énergies renouvelables dans les outils de production et les envisager comme des outils (mutualisables) de production agricole et d'autonomie énergétique, en assurant un cadrage adéquat des projets pour garantir leur viabilité

La coopération territoriale pour une gestion optimisée des ressources agricoles

- Développer des partenariats entre agriculteurs, collectivités, et autres acteurs locaux pour optimiser la gestion du foncier et de l'espace agricole, les outils de transformation, la complémentarité des productions entre territoires voisins ou encore les associations logistiques limitant les coûts de transport
- Créer un guichet unique pour améliorer la connaissance de chacun, faciliter la coordination entre les acteurs et garantir une meilleure collaboration dans les projets de développement agricole
- S'appuyer sur la cartographie des acteurs et des besoins du territoire pour mieux structurer les projets collectifs et expérimenter de nouvelles filières agricoles

La demande des consommateurs pour une alimentation locale et durable

- Valoriser la production agricole locale par des circuits courts en organisant, par exemple, des ventes collectives et en favorisant les synergies entre producteurs
- Sensibiliser les consommateurs aux enjeux environnementaux et aux pratiques agricoles vertueuses (par exemple, sur la consommation d'eau ou les pratiques de culture durables)
- Mettre en place des outils de communication permettant de favoriser l'interconnaissance entre producteurs et consommateurs, en favorisant la transparence sur la production agricole

La viabilité économique des nouvelles productions agricoles

- Développer des études de marché pour évaluer la faisabilité des nouvelles productions agricoles (alimentaires ou non) et identifier des débouchés locaux ou régionaux
- S'assurer que les nouvelles filières, comme l'agri-PV ou les cultures méditerranéennes, sont adaptées aux conditions pédoclimatiques locales et qu'elles contribuent à la résilience du territoire face aux aléas climatiques

La protection du foncier agricole contre la spéculation et les usages non agricoles

- Limiter la spéculation foncière et favoriser la protection du foncier agricole via des outils comme les ORE (Obligations Réelles Environnementales) et les préemptions agricoles
- Réduire les pressions sur les terres agricoles, en tenant compte des projets d'agrivoltaïsme et en structurant les filières pour éviter les usages intensifs et industriels des terres

La préservation de la biodiversité et des paysages agricoles

- Travailler sur la préservation des haies, des forêts et des milieux naturels à travers des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité
- Développer des démarches d'agroécologie pour protéger les paysages et maintenir la diversité des écosystèmes agricoles tout en assurant la rentabilité des exploitations

Ainsi, le secteur agricole du Parc, bien qu'ancré dans un territoire riche en ressources naturelles et en biodiversité, se trouve à un carrefour crucial. La diversité des productions, la qualité des terroirs et l'engagement croissant pour une agriculture plus durable constituent des atouts indéniables. Toutefois, le vieillissement des exploitants, le manque de renouvellement générationnel, les orientations des politiques publiques d'aides et les pressions économiques sur les petites exploitations fragilisent ce secteur.

L'avenir agricole du Parc repose sur la capacité à concilier des pratiques respectueuses de l'environnement, à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et à s'adapter aux nouvelles exigences, tant climatiques qu'économiques. Un accompagnement local fort, couplé idéalement à des dispositifs d'aides adaptés, est nécessaire pour maintenir un modèle agricole équilibré, respectueux des paysages, et acteur clé du développement durable du territoire.